

Les conditions socioéconomiques des artistes et des autres travailleurs et travailleuses des professions culturelles au Québec en 2021

Marc-Andy Lubin

Observatoire de la culture et des communications du Québec

Faits saillants

- En 2021, au Québec, 173 640 personnes exercent une profession de la culture et des communications, soit 4 % de la population active expérimentée. Parmi ces travailleurs et travailleuses des professions culturelles, 20 % exercent une profession artistique¹ (24 % en 2016) ; dans le présent bulletin, on les désigne sous le nom d'« artistes ».
- Les travailleurs et travailleuses des professions culturelles qui exercent ou non une profession artistique ont un niveau de scolarité supérieur à celui de l'ensemble des personnes de la population active expérimentée² : 52 % des travailleurs et travailleuses des professions culturelles ont un diplôme équivalent ou supérieur au baccalauréat, alors que dans l'ensemble de la population active expérimentée, 29 % des personnes ont un diplôme de ce niveau.
- Les artistes travaillent à leur compte dans une plus forte proportion (59 %) que les autres personnes qui exercent une profession culturelle (22 %). Il y a augmentation de la proportion d'artistes ayant le statut de travailleurs et travailleuses autonomes par rapport à 2016 (53 %), alors que celle des personnes qui exercent d'autres professions culturelles reste stable à 22 %.
- La proportion d'artistes qui travaillent dans les industries de la culture et des communications (58 %) est plus élevée que celle des autres travailleurs et travailleuses des professions culturelles (34 %).

Suite à la page 2

L'Observatoire de la culture et des communications du Québec (OCCQ) présente dans ce bulletin des statistiques sur les conditions socioéconomiques des artistes et des autres travailleurs et travailleuses des professions culturelles. Ces statistiques sont produites à partir des données sur le Québec tirées du Recensement de 2021 de Statistique Canada, en comparaison avec les données du Recensement de 2016. Les caractéristiques sociodémographiques (genre, âge, région), la formation (niveau de scolarité, domaine d'études), le revenu (revenu d'emploi, individuel, ménage), le contexte d'emploi (statut d'emploi, type d'industrie, type de travail) et les constituants du filet social des personnes qui exercent une profession culturelle (régimes de retraite, assurance-emploi, assistance sociale) y sont abordés. Ce bulletin vise à analyser le portrait socioéconomique des artistes par rapport à celui des autres travailleurs et travailleuses de la culture et des communications en 2021.

1. Dans ce bulletin, neuf professions de la Classification nationale des professions 2021 constituent les « professions artistiques » : 1) artisans/artisanes ; 2) auteurs/auteures, écrivains/écrivaines et rédacteurs/rédactrices (sauf techniques) ; 3) producteurs/productrices, réalisateurs/réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé ; 4) chefs d'orchestre, compositeurs/compositrices et arrangeurs/arrangeuses ; 5) musiciens/musiciennes et chanteurs/chanteuses ; 6) danseurs/danseuses ; 7) acteurs/actrices et comédiens/comédiennes et artistes de cirques ; 8) peintres, sculpteurs/sculpteuses et autres artistes des arts visuels ; 9) autres artistes de spectacle.

2. Personne qui a occupé un emploi salarié ou travaillé à son compte et qui a au moins un an d'expérience de travail.

Revenu d'emploi

- En 2020, le revenu d'emploi médian des travailleurs et travailleuses des professions culturelles s'élève à 41 200 \$; il s'apparente ainsi au revenu d'emploi médian de l'ensemble des personnes de la population active expérimentée (41 600 \$).
- Le revenu d'emploi médian des artistes pour l'année 2020 (26 631 \$) est beaucoup plus faible que celui des autres travailleurs et travailleuses des professions culturelles (45 458 \$). La proportion d'artistes qui ont travaillé à temps plein en 2020 (60 % contre 81 %) est par ailleurs moins élevée que celles des autres travailleurs et travailleuses des professions culturelles. On se rappelle que l'année 2020 a été marquée par la pandémie de COVID-19.
- Les personnes qui exercent une profession culturelle « non artistique » sont un peu plus favorisées que celles de l'ensemble de la population à l'égard de leur revenu d'emploi médian : celui-ci s'élève à 45 458 \$ pour l'année 2020, alors que celui de l'ensemble des travailleurs et travailleuses de la population active expérimentée s'établit à 41 600 \$.
- Le revenu d'emploi médian est plus faible chez les artistes qui évoluent dans une industrie culturelle (26 836 \$) que chez les artistes qui travaillent dans une industrie non culturelle (29 218 \$). Une situation similaire s'observe chez les autres personnes qui exercent une profession culturelle : le revenu d'emploi médian est moins élevé chez celles qui évoluent dans une industrie culturelle (40 635 \$) que chez celles qui travaillent dans une industrie non culturelle (49 019 \$).

Filet social

- Les travailleurs et travailleuses des professions culturelles « non artistiques » ont cotisé à un régime de retraite dans une proportion semblable à celle observée dans l'ensemble de la population active expérimentée.
- La proportion d'artistes qui bénéficient des différents régimes est plus faible que celle des autres travailleurs et travailleuses :
 - 72 % des artistes ont cotisé au Régime de rentes du Québec (RRQ) ou au Régime de pensions du Canada (RPC), alors que c'est le cas pour 89 % des autres travailleurs et travailleuses des professions culturelles et pour 88 % des personnes de l'ensemble de la population active expérimentée ;
 - 37 % des artistes ont demandé une déduction pour des cotisations faites à un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) ou à un régime de pension agréé collectif (RPAC), tandis que 45 % des autres travailleurs et travailleuses des professions culturelles et 38 % des personnes de l'ensemble de la population active expérimentée l'ont fait ;
 - 13 % des artistes ont demandé une déduction pour des cotisations faites à un régime de pension agréé (RPA), alors que 27 % des autres travailleurs et travailleuses des professions culturelles et 36 % des personnes de l'ensemble de la population active expérimentée ont fait de même.
 - 11 % des artistes ont reçu des prestations d'assurance-emploi en 2020, alors que 14 % des autres travailleurs et travailleuses des professions culturelles et 16 % des personnes de l'ensemble de la population active expérimentée en ont reçu.
- Chez les personnes qui exercent une profession culturelle, 21 % vivent seules et 5 % sont des parents seuls. À titre comparatif, dans l'ensemble de la population active expérimentée, c'est 22 % des individus qui vivent seuls et sont des parents seuls. Cette proportion est de 29 % pour les artistes uniquement.

Les professions artistiques et les autres professions culturelles

La Classification nationale des professions établie par Statistique Canada se présente telle que figurant au tableau 1. L'OCCQ a réparti les professions de la culture et des communications en neuf groupes (tableau 2). Cette répartition permet entre autres de présenter des résultats pour un domaine professionnel lorsque l'effectif de certaines des professions qui le constituent est trop restreint pour que des résultats qui sont propres à celles-ci puissent être diffusés.

Un groupe est illustré en tant que tel dans la Classification nationale des professions (CNP) de 2021 :

- Professionnels/professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art.

Les huit autres groupes ne figurent pas en tant que tel dans la (CNP) de 2021 :

- Professionnels/professionnelles et personnel technique de l'architecture ;
- Designers, concepteurs/conceptrices artistiques et artisans/artisanes ;
- Personnel technique et commis des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art ;
- Professionnels/professionnelles de la rédaction, de la traduction, de la publicité et personnel professionnel assimilé des communications ;
- Photographes, techniciens/techniciennes en graphisme et personnel technique, et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène ;
- Annonceurs/annonceuses et autres artistes du spectacle
- Professionnels/professionnelles des arts plastiques et des arts de la scène ;
- Directeurs/directrices de la culture et des communications.

Tableau 1

Classification des professions de la culture et des communications selon leur nature

Professions artistiques

53124	Artisans/artisanes
51111	Auteurs/auteures, écrivains/écrivaines et rédacteurs/rédactrices (sauf techniques)
51120	Producteurs/productrices, réalisateurs/réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé
51121	Chefs d'orchestre, compositeurs/compositrices et arrangeurs/arrangeuses
51122	Musiciens/musiciennes et chanteurs/chanteuses
53120	Danseurs/danseuses
53121	Acteurs/actrices, comédiens/comédiennes et artistes de cirque
53122	Peintres, sculpteurs/sculpteuses et autres artistes des arts visuels
55109	Autres artistes de spectacle

Autres professions de la culture et des communications

50010	Directeurs/directrices de bibliothèques, des archives, de musées et de galeries d'art
50011	Directeurs/directrices – édition, cinéma, radiotélédiffusion et arts de la scène
21200	Architectes
21201	Architectes paysagistes
22210	Technologues et techniciens/techniciennes en architecture
22211	Designers industriels/designers industrielles
52120	Designers graphiques et illustrateurs/illustratrices
52121	Designers d'intérieur et décorateurs/décoratrices d'intérieur
53123	Ensembleurs/ensembleuses de théâtre, dessinateurs/dessinatrices de mode, concepteurs/conceptrices d'expositions et autres concepteurs/conceptrices artistiques
53125	Patronniers/patronnières de produits textiles et d'articles en cuir et en fourrure
51100	Bibliothécaires
51101	Restaureurs/restauratrices et conservateurs/conservatrices
51102	Archivistes
52100	Techniciens/techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques
51112	Registres, restaurateurs/restauratrices, interprètes et autres travailleurs/travailleuses dans les domaines apparentés des musées et des galeries d'art
14300	Commis et assistants/assistantes dans les bibliothèques
51112	Rédacteurs/rédactrices techniques
51110	Réviseurs/réviseuses, rédacteurs-réviseurs/rédactrices-réviseuses et chefs du service des nouvelles
51113	Journalistes
11202	Professionnels/professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques
51114	Traducteurs/traductrices, terminologues et interprètes
53110	Photographes
52110	Cadreur/cadreuses de films et cadreur/cadreuses vidéo
52111	Techniciens/techniciennes en graphisme
52112	Techniciens/techniciennes en radiotélédiffusion
52113	Techniciens/techniciennes en enregistrement audio et vidéo
52119	Autre personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène
53111	Assistants/assistantes et opérateurs/opératrices du domaine du cinéma, de la radiotélédiffusion, de la photographie et des arts de la scène
52114	Annonceurs/annonceuses et autres communicateurs/communicatrices

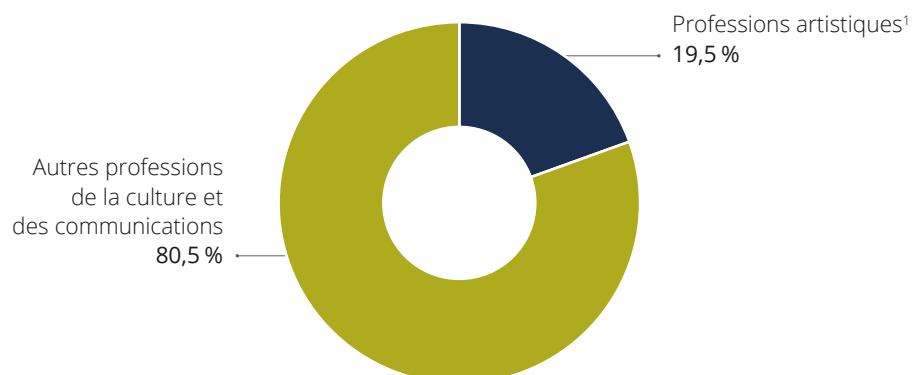
Source : Classification nationale des professions (CNP) 2021. Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec.

Le tableau 2 présente la répartition de l'effectif des professions de la culture et des communications constituées d'artistes et d'autres travailleurs et travailleuses des professions culturelles. Le groupe de personnes qui exercent une profession artistique est ainsi constitué à 76 % (72 % en 2016) des **professionnels/professionnelles des arts plastiques et des arts de la scène**. Le reste de ce groupe (24 %) est réparti de la façon suivante : 1) artisans/artisanes ; 2) auteurs/autrices, rédacteurs/rédactrices et écrivains/écrivaines ; 3) autres artistes du spectacle (tableau 2).

En somme, les artistes forment 20 % de l'ensemble des travailleurs et travailleuses des professions culturelles au Québec en 2021 (24 % en 2016) (figure 1).

Figure 1

Répartition des travailleurs-euses des professions de la culture et des communications, Québec, 2021



1. Sont comprises les personnes suivantes : artisans/artisanes ; auteurs/auteurs, écrivains/écrivaines et rédacteurs/rédactrices (sauf techniques) ; producteurs/productrices, réalisateurs/réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé ; chefs d'orchestre ; compositeurs/compositrices et arrangeurs/arrangeuses ; musiciens/musiciennes et chanteurs/chanteuses ; danseurs/danseuses ; acteurs/actrices ; comédiens/comédiennes et artistes de cirque ; peintres ; sculpteurs/sculpteurs et autres artistes des arts visuels ; autres artistes de spectacle.

Source : Statistique Canada, totalisation spéciale, données non publiées, Recensement de 2021. Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

Compilation : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec.



Shift Drive / Shutterstock

Tableau 2

Répartition de l'effectif des professions de la culture et des communications, Québec, 2021¹

	Professions artistiques ²			Autres professions de la culture et des communications			Ensemble des professions de la culture et des communications	
	n	%	Variation 2021-2016 ²	n	%	Variation 2021-2016	n	%
			%			%		
Directeurs/directrices de la culture et des communications	...	...	...	2 605	1,9	- 6,5	2 605	- 6,5
Directeurs/directrices de bibliothèques, des archives, de musées et de galeries d'art	...	...	...	1 010	0,7	4,7	1 010	4,7
Directeurs/directrices – édition, cinéma, radiotélédiffusion et arts de la scène	...	...	...	1 595	1,1	- 12,4 [†]	1 595	- 12,4 [†]
Professionnels/professionnelles et personnel technique de l'architecture	...	...	...	10 235	7,3	20,5 [†]	10 235	20,5 [†]
Architectes	...	...	...	5 640	4,0	17,4 [†]	5 640	17,4 [†]
Architectes paysagistes	...	...	...	560	0,4	10,9	560	10,9
Technologues et techniciens/techniciennes en architecture	...	...	...	4 035	2,9	26,5 [†]	4 035	26,5 [†]
Designers, concepteurs/conceptrices artistiques et artisans/artisanes	2 495	7,4	- 5,5	34 805	24,9	18,7 [†]	37 300	16,7 [†]
Designers industriels/designers industrielles	...	...	...	3 540	2,5	8,3	3 540	8,3
Designers graphiques et illustrateurs/illustratrices	...	...	...	19 390	13,9	34,2 [†]	19 390	34,2 [†]
Designers d'intérieur et décorateurs/décoratrices d'intérieur	...	...	...	6 635	4,7	5,8	6 635	5,8
Ensembliers/ensemblières de théâtre, dessinateurs/dessinatrices de mode, concepteurs/conceptrices d'expositions et autres concepteurs/conceptrices artistiques	...	...	...	4 895	3,5	2,5	4 895	2,5
Artisans/artisanes	2 495	7,4	- 5,5	...	...	...	2 495	- 5,5
Patronniers/patronnières de produits textiles et d'articles en cuir et en fourrure	...	...	...	345	0,2	- 39,5 [†]	345	- 39,5 [†]
Professionnels/professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	...	...	...	2 720	1,9	5,2	2 720	5,2
Bibliothécaires	...	...	...	1 655	1,2	9,2	1 655	9,2
Restaureurs/restauratrices et conservateurs/conservatrices	...	...	...	365	0,3	32,7	365	32,7
Archivistes	...	...	...	700	0,5	- 11,4	700	- 11,4
Personnel technique et commis des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	...	...	...	6 230	4,5	- 2,5	6 230	- 2,5
Techniciens/techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	...	...	...	2 550	1,8	37,8 [†]	2 550	37,8 [†]
Registrars, restaurateurs/restauratrices, interprètes et autres travailleurs/travailleuses dans les domaines apparentés des musées et des galeries d'art	...	...	...	1 230	0,9	- 14,9 [†]	1 230	- 14,9 [†]
Commis et assistants/assistantes dans les bibliothèques	...	...	...	2 450	1,8	- 21,0 [†]	2 450	- 21,0 [†]
Professionnels/professionnelles de la rédaction, de la traduction, de la publicité et personnel professionnel assimilé des communications	4 825	14,2	- 12,0 [†]	50 655	36,2	27,1 [†]	55 480	22,4 [†]
Auteurs/auteures, écrivains/écrivaines et rédacteurs/rédactrices (sauf techniques)	4 825	14,2	- 12,0 [†]	...	...	...	4 825	- 12,0 [†]
Rédacteurs/rédactrices techniques	...	...	...	1 565	1,1	...	1 565	...
Réviseurs/réviseuses, rédacteurs-réviseurs/rédactrices-réviseuses et chefs du service des nouvelles	...	...	...	3 840	2,7	- 13,9 [†]	3 840	- 13,9 [†]
Journalistes	...	...	...	3 370	2,4	- 12,1 [†]	3 370	- 12,1 [†]
Professionnels/professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	...	...	...	33 070	23,7	44,3 [†]	33 070	44,3 [†]
Traducteurs/traductrices, terminologues et interprètes	...	...	...	8 810	6,3	2,1	8 810	2,1

Tableau 2 (suite)

Répartition de l'effectif des professions de la culture et des communications, Québec, 2021¹

	Professions artistiques ²			Autres professions de la culture et des communications			Ensemble des professions de la culture et des communications	
			Variation 2021- 2016 ²			Variation 2021- 2016		
	n	%		n	%		n	%
Professionnels/professionnelles des arts plastiques et des arts de la scène	25 885	76,4	2,9	...	...	...	25 885	2,9
Producteurs/productrices, réalisateurs/réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé	10 250	30,3	27,3 [†]	...	...	...	10 250	27,3 [†]
Chefs d'orchestre, compositeurs/compositrices et arrangeurs/arrangeuses	885	2,6	-25,9 [†]	...	...	...	885	-25,9 [†]
Musiciens/musiciennes et chanteurs/chanteuses	6 130	18,1	-9,3 [†]	...	...	...	6 130	-9,3 [†]
Danseurs/danseuses	1 470	4,3	-25,6 [†]	...	...	...	1 470	-25,6 [†]
Acteurs/actrices, comédiens/comédiennes et artistes de cirque	2 925	8,6	33,3 [†]	...	...	...	2 925	33,3 [†]
Peintres, sculpteurs/sculpteuses et autres artistes des arts visuels	4 225	12,5	-15,0 [†]	...	...	...	4 225	-15,0 [†]
Photographes, techniciens/techniciennes en graphisme et personnel technique, et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	...	...	...	31 355	22,4	50,5[†]	31 355	50,5[†]
Photographes	...	...	...	3 040	2,2	-8,6	3 040	-8,6
Cadreur/cadreuses de films et cadreur/cadreuses vidéo	...	...	...	1 010	0,7	-15,8 [†]	1 010	-15,8 [†]
Techniciens/techniciennes en graphisme	...	...	...	6 185	4,4	7,9 [†]	6 185	7,9 [†]
Techniciens/techniciennes en radiotélédiffusion	...	...	...	180	0,1	-42,9 [†]	180	-42,9 [†]
Techniciens/techniciennes en enregistrement audio et vidéo	...	...	...	14 380	10,3	238,8 [†]	14 380	238,8 [†]
Autre personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	...	...	...	4 885	3,5	19,9 [†]	4 885	19,9 [†]
Assistants/assistantes et opérateurs/opératrices du domaine du cinéma, de la radiotélédiffusion, de la photographie et des arts de la scène	...	...	...	1 675	1,2	-13,4	1 675	-13,4
Annonces/annonceuses et autres artistes du spectacle	660	1,9	-56,3[†]	1 170	0,8	-21,2[†]	1 830	-38,8[†]
Annonces/annonceuses et autres communicateurs/communicatrices	...	...	...	1 170	0,8	-21,2 [†]	1 170	-21,2 [†]
Autres artistes de spectacle	660	1,9	-56,3 [†]	...	...	...	660	-56,3 [†]
Ensemble des professions de la culture et des communications	...	...	...	...	...	...	173 640	18,5[†]
Professions artistiques	33 865	100,0	-2,6[†]	...	...	...	33 865	-2,6[†]
Autres professions de la culture et des communications	...	...	...	139 775	100,0	25,1[†]	139 775	25,1[†]
Ensemble de la population active expérimentée	...	...	...	...	...	...	4 344 910	4,6[†]

† Indique qu'une différence significative est observée entre les valeurs de 2016 et de 2021 (au seuil de 0,05).

1. Les totaux peuvent différer de la somme des parties à cause de l'arrondissement.

2. Sont comprises les personnes suivantes : artisans/artisanes ; auteurs/auteures, écrivains/écrivaines et rédacteurs/rédactrices (sauf techniques) ; producteurs/productrices, réalisateurs/réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé ; chefs d'orchestre ; compositeurs/compositrices et arrangeurs/arrangeuses ; musiciens/musiciennes et chanteurs/chanteuses ; danseurs/danseuses ; acteurs/actrices ; comédiens/comédiennes et artistes de cirque ; peintres ; sculpteurs/sculpteuses et autres artistes des arts visuels ; autres artistes de spectacle.

Source : Statistique Canada, totalisation spéciale, données non publiées, Recensement de 2021. Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

Compilation : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec.

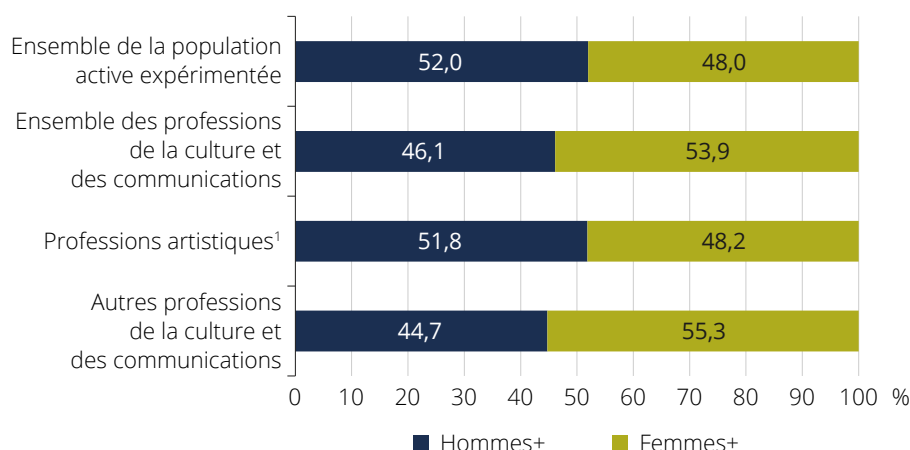
Artistes et autres travailleurs et travailleuses des professions culturelles : des profils sociodémographiques quelque peu différents

Dans le bulletin [Optique culture n° 93](#) sur les professions culturelles publié par l'OCCQ en février 2024, il est mentionné que les femmes constituent 54 % des personnes qui exercent une profession de la culture et des communications (idem en 2016). Cette proportion est de 48 % pour l'effectif des professions artistiques et 55 % pour l'effectif des professions culturelles « non artistiques ». Le taux de femmes dans les professions artistiques est le même que celui figurant dans la population active expérimentée, soit 48 % (idem en 2016). En somme, au regard du genre, le profil sociodémographique étudié a peu bougé en 5 ans (figure 2).

La part des jeunes (moins de 35 ans) qui travaillent dans les professions culturelles (36 %) ne se distingue guère de celle observée dans le monde du travail au Québec (34 % dans l'ensemble de la population active expérimentée en 2021), soit le même résultat qu'en 2016. Moins du tiers des artistes, soit 31 % (32 % en 2016) ont moins de 35 ans alors que cette proportion est de 38 % parmi les travailleurs et travailleuses des autres professions culturelles (37 % en 2016). Ceux et celles ayant 55 ans et plus constituent 23 % de la population active expérimentée (21 % en 2016) et 19 % de l'ensemble des professions de la culture et des communications (idem en 2016). À l'intérieur des professions de la culture et des communications, 25 % des artistes ont 55 ans et plus (24 % en 2016). Chez les personnes qui exercent une autre profession culturelle, 17 % ont 55 ans et plus (idem en 2016) (figure 3).

Figure 2

Répartition de l'effectif des professions de la culture et des communications selon le genre, Québec, 2021



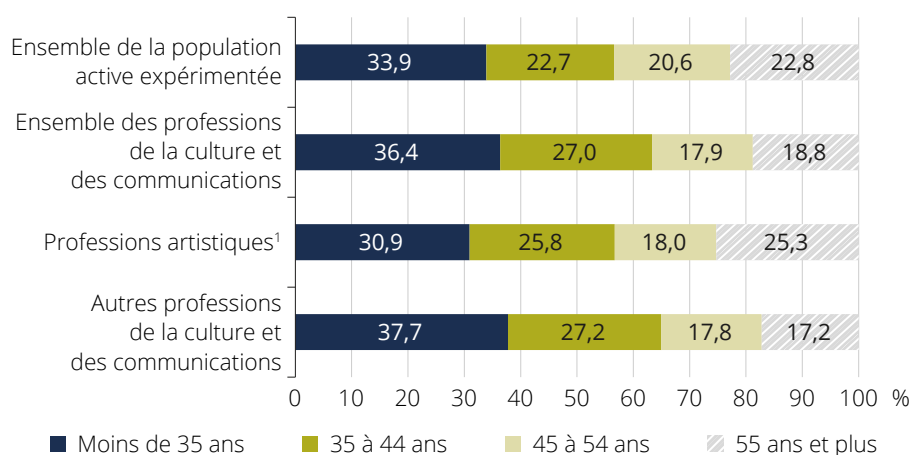
1. Sont comprises les personnes suivantes : artisans/artisanes ; auteurs/auteures, écrivains/écrivaines et rédacteurs/rédactrices (sauf techniques) ; producteurs/productrices, réalisateurs/réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé ; chefs d'orchestre ; compositeurs/compositrices et arrangeurs/arrangeuses ; musiciens/musiciennes et chanteurs/chanteuses ; danseurs/danseuses ; acteurs/actrices ; comédiens/comédiennes et artistes de cirque ; peintres ; sculpteurs/sculpteuses et autres artistes des arts visuels ; autres artistes de spectacle.

Source : Statistique Canada, totalisation spéciale, données non publiées, Recensement de 2021. Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

Compilation : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec.

Figure 3

Répartition de l'effectif des professions de la culture et des communications selon le groupe d'âge, Québec, 2021



1. Sont comprises les personnes suivantes : artisans/artisanes ; auteurs/auteures, écrivains/écrivaines et rédacteurs/rédactrices (sauf techniques) ; producteurs/productrices, réalisateurs/réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé ; chefs d'orchestre ; compositeurs/compositrices et arrangeurs/arrangeuses ; musiciens/musiciennes et chanteurs/chanteuses ; danseurs/danseuses ; acteurs/actrices ; comédiens/comédiennes et artistes de cirque ; peintres ; sculpteurs/sculpteuses et autres artistes des arts visuels ; autres artistes de spectacle.

Source : Statistique Canada, totalisation spéciale, données non publiées, Recensement de 2021. Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

Compilation : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec.

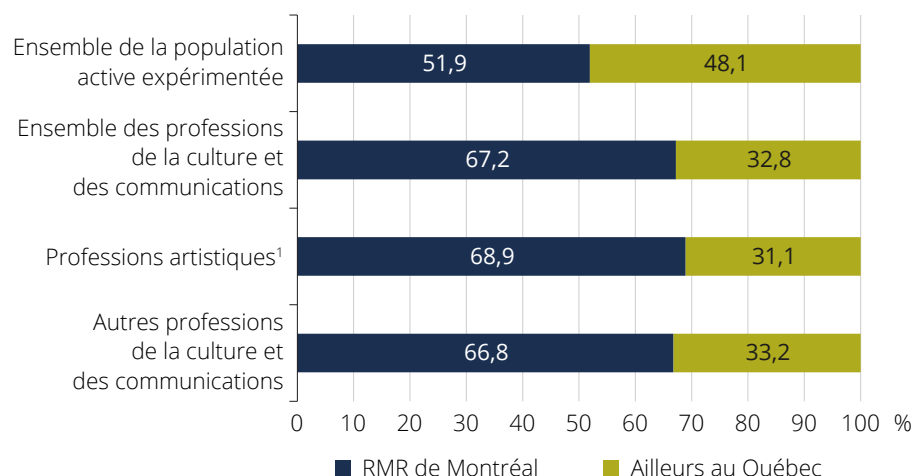
Le deux tiers (67 %) de l'effectif des professions de la culture et des communications au Québec se concentrent dans la RMR de Montréal (69 % pour les artistes et 67 % pour les autres travailleurs et travailleuses des professions culturelles). Pour l'ensemble de la population active expérimentée, c'est 52 % de l'effectif qui est localisé dans la RMR de Montréal. La situation décrite était quasi identique en 2016 (figure 4).

Une main-d'œuvre particulièrement scolarisée

Plus de la moitié des travailleurs et travailleuses des professions culturelles (51 %) ont un certificat, un diplôme ou un grade universitaire équivalent au baccalauréat ou supérieur (48 % en 2016), ce qui est beaucoup plus élevé que pour l'ensemble de la population active expérimentée (29 %). Parmi l'effectif des professions culturelles, 50 % (46 % en 2016) des artistes et 52 % (48 % en 2016) des autres travailleurs et travailleuses de la culture ont obtenu ce type de diplôme (figure 5). Les artistes et les travailleuses et travailleurs culturels du Québec sont donc plus scolarisés en 2021 qu'au recensement précédent.

Figure 4

Répartition de l'effectif des professions de la culture et des communications selon la région métropolitaine de recensement (RMR) de résidence, Québec, 2021



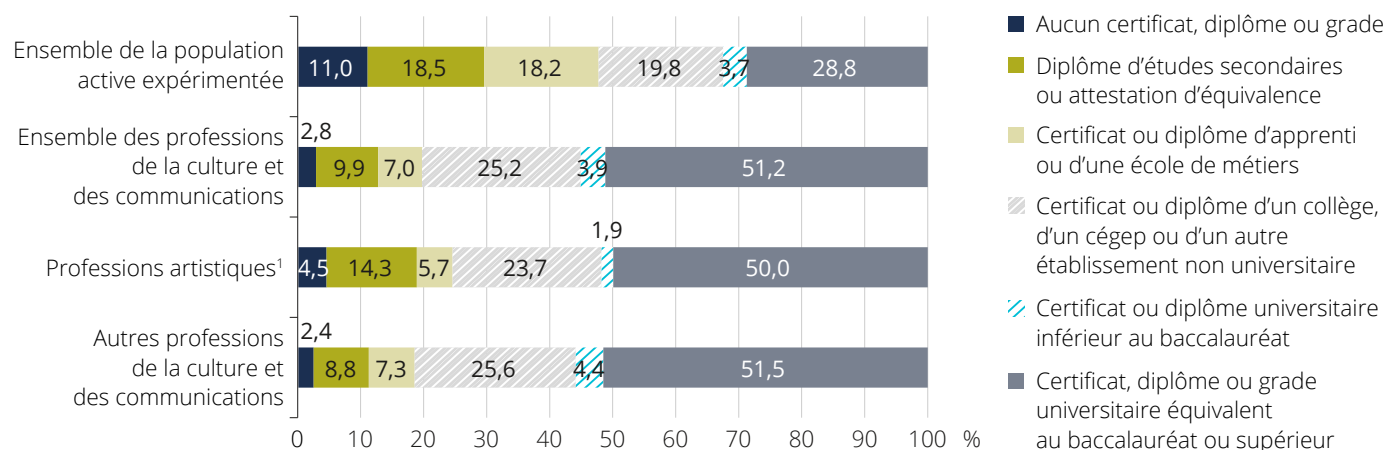
1. Sont comprises les personnes suivantes : artisans/artisanes ; auteurs/auteures, écrivains/écrivaines et rédacteurs/rédactrices (sauf techniques) ; producteurs/productrices, réalisateurs/réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé ; chefs d'orchestre ; compositeurs/compositrices et arrangeurs/arrangeuses ; musiciens/musiciennes et chanteurs/chanteuses ; danseurs/danseuses ; acteurs/actrices ; comédiens/comédiennes et artistes de cirque ; peintres ; sculpteurs/sculpteuses et autres artistes des arts visuels ; autres artistes de spectacle.

Source : Statistique Canada, totalisation spéciale, données non publiées, Recensement de 2021. Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

Compilation : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec.

Figure 5

Répartition de l'effectif des professions de la culture et des communications selon le plus haut diplôme obtenu, Québec, 2021



1. Sont comprises les personnes suivantes : artisans/artisanes ; auteurs/auteures, écrivains/écrivaines et rédacteurs/rédactrices (sauf techniques) ; producteurs/productrices, réalisateurs/réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé ; chefs d'orchestre ; compositeurs/compositrices et arrangeurs/arrangeuses ; musiciens/musiciennes et chanteurs/chanteuses ; danseurs/danseuses ; acteurs/actrices ; comédiens/comédiennes et artistes de cirque ; peintres ; sculpteurs/sculpteuses et autres artistes des arts visuels ; autres artistes de spectacle.

Source : Statistique Canada, totalisation spéciale, données non publiées, Recensement de 2021. Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

Compilation : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec.

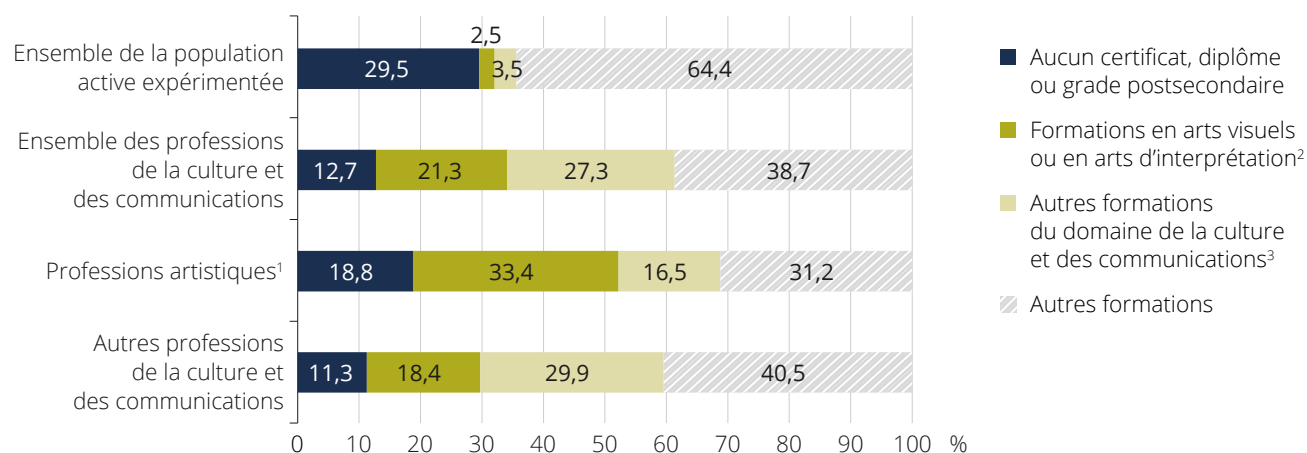
Chez les personnes qui exercent une profession culturelle, 48 % (comparativement à 52 % en 2016) ont une formation en arts visuels, en arts d'interprétation ou une autre formation du domaine de la culture et des communications. Ce pourcentage grimpe

à 50 % pour les artistes (49 % en 2016) et atteint 48 % pour les autres travailleurs et travailleuses des professions culturelles (53 % en 2016). À noter que 33 % des artistes ont une formation en arts visuels ou en arts d'interprétation par rapport à 18 %

pour les autres travailleurs et travailleuses de la culture. Sur l'ensemble de la population active expérimentée du Québec, 3 % des personnes ont ce type de formation (figure 6).

Figure 6

Répartition de l'effectif des professions de la culture et des communications selon le type de formation, Québec, 2021



1. Sont comprises les personnes suivantes : artisans/artisanes ; auteurs/auteures, écrivains/écrivaines et rédacteurs/rédactrices (sauf techniques) ; producteurs/productrices, réalisateurs/réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé ; chefs d'orchestre ; compositeurs/compositrices et arrangeurs/arrangeuses ; musiciens/musiciennes et chanteurs/chanteuses ; danseurs/danseuses ; acteurs/actrices ; comédiens/comédiennes et artistes de cirque ; peintres ; sculpteurs/sculptrices et autres artistes des arts visuels ; autres artistes de spectacle.
2. Catégorie « 50 – Arts visuels et arts d'interprétation » retrouvée dans « Principal domaine d'études – Classification des programmes d'enseignement (CPE) 2021 (43) » du dictionnaire du recensement 2021.
3. Regroupement des catégories suivantes retrouvées dans « Principal domaine d'études – Classification des programmes d'enseignement (CPE) 2021 (43) » du dictionnaire du recensement 2021 : 04 – Architecture et services connexes ; 09 – Communications, journalisme et programmes connexes ; 10 – Technologies/techniciens des communications et services de soutien ; 25 – Bibliothéconomie ; 16 – Linguistique, langues et littératures autochtones et étrangères ; 23 – Langue et littérature/lettres anglaises ; 55 – Langue et littérature/lettres françaises.

Source : Statistique Canada, totalisation spéciale, données non publiées, Recensement de 2021. Adaptation par l'Institut de la statistique Canada.

Compilation : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec.



wavebreak3 / Adobe Stock

De fortes disparités entre le revenu des artistes et celui des autres travailleurs et travailleuses des professions culturelles

Le revenu d'emploi médian en 2020 de l'effectif des professions culturelles est de 41 200 \$, soit 16 % de plus qu'en 2015, ce qui correspond à la situation au sein de la population active. Chez les artistes, le revenu d'emploi médian se situe à 26 631 \$, en hausse de 41 % entre 2015 et 2020. Pour les autres travailleurs et travailleuses des

professions culturelles, il s'élève à 45 458 \$ (soit 16 % de plus qu'en 2015) (tableau 3). En comparaison au revenu d'emploi, le revenu individuel a connu une hausse systématiquement plus élevée entre 2015 et 2020. Pour la main-d'œuvre des professions artistiques, la hausse a été, par exemple, de 41 % pour le revenu d'emploi, mais de 55 %

pour le revenu individuel. Il est important de noter qu'une partie de l'augmentation du revenu individuel, et dans une moindre mesure celui du ménage en 2020, peut être attribuable à des mesures de soutien au revenu mises en place durant la pandémie, par exemple la Prestation canadienne d'urgence (PCU).

Tableau 3

Part de l'effectif des professions de la culture et des communications ayant un revenu et revenu médian, Québec, 2020¹

	Ensemble des professions de la culture et des communications				Professions artistiques ²			
	Avec revenu		Revenu médian	Variation 2020-2015	Avec revenu		Revenu médian	Variation 2020-2015
	n	%	\$	%	n	%	\$	%
Revenu d'emploi	163 770	94,3	41 200	16,1 [†]	30 745	90,8	26 631	41,4 [†]
Revenu individuel	172 200	99,2	49 200	21,3 [†]	33 435	98,7	41 390	54,5 [†]
Revenu du ménage	173 640	100,0	101 000	21,9 [†]	33 865	100,0	86 806	28,6 [†]
Effectif total	173 640	100,0	...		33 865	100,0	...	
	Autres professions de la culture et des communications				Ensemble de la population active expérimentée			
	Avec revenu		Revenu médian	Variation 2020-2015	Avec revenu		Revenu médian	Variation 2020-2015
	n	%	\$	%	n	%	\$	%
Revenu d'emploi	133 025	95,2	45 458	15,6 [†]	4 149 285	95,5	41 600	16,1 [†]
Revenu individuel	138 765	99,3	52 469	20,1 [†]	4 308 060	99,2	50 400	21,7 [†]
Revenu du ménage	139 775	100,0	104 478	20,0 [†]	4 344 910	100,0	108 000	23,3 [†]
Effectif total	139 775	100,0	...		4 344 910	100,0	...	

[†] Indique qu'une différence significative est observée entre les valeurs de 2016 et de 2021 (au seuil de 0,05).

1. Les totaux peuvent différer de la somme des parties à cause de l'arrondissement.

2. Sont comprises les personnes suivantes : artisans/artisanes ; auteurs/auteures, écrivains/écrivaines et rédacteurs/rédactrices (sauf techniques) ; producteurs/productrices, réalisateurs/réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé ; chefs d'orchestre ; compositeurs/compositrices et arrangeurs/arrangeuses ; musiciens/musiciennes et chanteurs/chanteuses ; danseurs/danseuses ; acteurs/actrices ; comédiens/comédiennes et artistes de cirque ; peintres ; sculpteurs/sculpteuses et autres artistes des arts visuels ; autres artistes de spectacle.

Source : Statistique Canada, totalisation spéciale, données non publiées, Recensement de 2021. Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

Compilation : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec.

Types de ménages et revenu médian du ménage

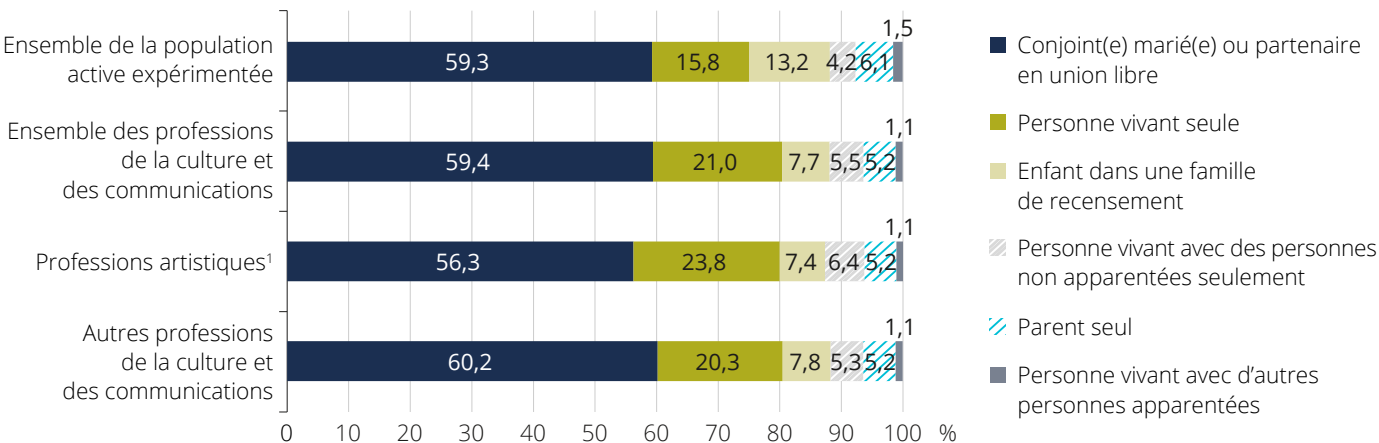
Chez les travailleurs et travailleuses de la culture, 59 % sont des personnes mariées ou en union libre et 21 % des personnes vivant seules. Le pourcentage de l'effectif vivant seul est plus faible dans l'ensemble de la population active (16 %). Cette proportion de personnes vivant seules grimpe à 24 % si on ne retient que les professions artistiques (figure 7). La catégorie « enfant dans une famille de recensement » est plus faiblement représentée chez les travailleurs et travailleuses de la culture (8 %) que dans la population active expérimentée (13 %).

Chez les artistes, les personnes vivant seules ont connu une forte hausse de leur revenu médian du ménage entre 2015 et 2020 (+ 60 %, pour un revenu médian de 40 480 \$), suivi des parents seuls (+ 48 %, revenu médian de 67 187 \$). Chez les autres personnes qui occupent une profession culturelle, ce sont aussi les parents seuls qui enregistrent la plus forte hausse (+ 29 %) pour un revenu médian de 76 341 \$.

Bien que ces hausses aient été importantes en cinq ans, ces revenus médians se situent bien en deçà de ceux des individus vivant dans un ménage avec des personnes apparentées ou non apparentées. Ainsi, le revenu médian le plus élevé se trouve chez les couples avec enfants faisant partie des autres travailleurs et travailleuses de la culture et des communications (144 036 \$), alors que le plus faible s'observe chez les artistes vivant seuls (40 480 \$) (tableau 4).

Figure 7

Répartition de l'effectif des professions de la culture et des communications selon la situation de la personne dans le ménage, Québec, 2021



1. Sont comprises les personnes suivantes : artisans/artisanes ; auteurs/auteures, écrivains/écrivaines et rédacteurs/rédactrices (sauf techniques) ; producteurs/productrices, réalisateurs/réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé ; chefs d'orchestre ; compositeurs/compositrices et arrangeurs/arrangeuses ; musiciens/musiciennes et chanteurs/chanteuses ; danseurs/danseuses ; acteurs/actrices ; comédiens/comédiennes et artistes de cirque ; peintres ; sculpteurs/sculpteuses et autres artistes des arts visuels ; autres artistes de spectacle.

Source : Statistique Canada, totalisation spéciale, données non publiées, Recensement de 2021. Adaptation par l'Institut de la statistique Canada.

Compilation : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec.

Tableau 4

Répartition de l'effectif des professions de la culture et des communications selon la situation de la personne dans le ménage et revenu médian du ménage, Québec, 2020¹

	Ensemble des professions de la culture et des communications				Professions artistiques ²			
	Effectif		Revenu médian du ménage	Variation 2020-2015	Effectif		Revenu médian du ménage	Variation 2020-2015
	n	%			n	%		
Conjoint(e) marié(e) ou partenaire en union libre	103 130	59,4	122 000	19,7 [†]	19 015	56,1	111 044	28,4 [†]
Parent seul	9 060	5,2	74 000	29,3 [†]	1 730	5,1	67 197	48,3 [†]
Enfant dans une famille de recensement	13 390	7,7	142 000	24,7 [†]	2 490	7,4	136 508	27,3 [†]
Personne vivant avec d'autres personnes apparentées	1 940	1,1	89 000	26,3 [†]	360	1,1	86 561	44,6 [†]
Personne vivant avec des personnes non apparentées seulement	9 565	5,5	82 000	31,2 [†]	2 165	6,4	73 952	40,2 [†]
Personne vivant seule	36 390	21,0	48 000	20,4 [†]	8 030	23,7	40 480	60,1 [†]
Total	173 640	100,0	101 000	21,9[†]	33 865	100,0	86 806	28,6[†]

	Autres professions de la culture et des communications				Ensemble de la population active expérimentée			
	Effectif		Revenu médian du ménage	Variation 2020-2015	Effectif		Revenu médian du ménage	Variation 2020-2015
	n	%			n	%		
Conjoint(e) marié(e) ou partenaire en union libre	84 115	60,2	125 976	18,7 [†]	2 576 020	59,3	124 000	22,8 [†]
Parent seul	7 330	5,2	76 341	28,7 [†]	265 150	6,1	78 000	27,8 [†]
Enfant dans une famille de recensement	10 900	7,8	144 036	25,1 [†]	571 730	13,2	138 000	27,8 [†]
Personne vivant avec d'autres personnes apparentées	1 580	1,1	88 164	19,0 [†]	66 335	1,5	93 000	25,9 [†]
Personne vivant avec des personnes non apparentées seulement	7 400	5,3	84 236	28,5 [†]	181 100	4,2	83 000	29,6 [†]
Personne vivant seule	28 360	20,3	50 874	17,0 [†]	684 580	15,8	50 000	19,7 [†]
Total	139 775	100,0	104 478	20,0[†]	4 344 910	100,0	108 000	23,3[†]

† Indique qu'une différence significative est observée entre les valeurs de 2016 et de 2021 (au seuil de 0,05).

1. Les totaux peuvent différer de la somme des parties à cause de l'arrondissement.

2. Sont comprises les personnes suivantes : artisans/artisanes ; auteurs/auteures, écrivains/écrivaines et rédacteurs/rédactrices (sauf techniques) ; producteurs/productrices, réalisateurs/réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé ; chefs d'orchestre ; compositeurs/compositrices et arrangeurs/arrangeuses ; musiciens/musiciennes et chanteurs/chanteuses ; danseurs/danseuses ; acteurs/actrices ; comédiens/comédiennes et artistes de cirque ; peintres ; sculpteurs/ sculpteuses et autres artistes des arts visuels ; autres artistes de spectacle.

Source : Statistique Canada, totalisation spéciale, données non publiées, Recensement de 2021. Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

Compilation : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec.

Le travail autonome est présent chez la majorité des artistes

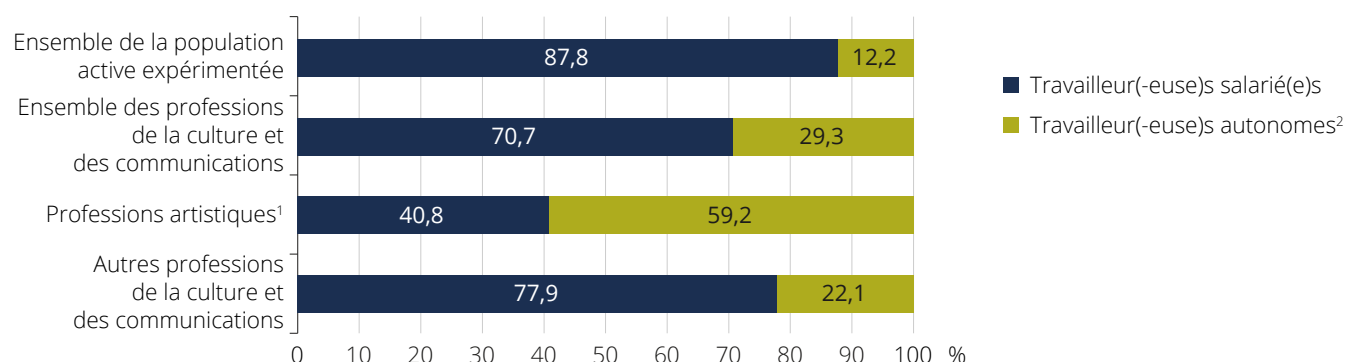
Parmi les personnes déclarant occuper une profession culturelle, 29 % sont des travailleurs et travailleuses autonomes (30 % en 2016) alors que cette proportion est de 12 % dans l'ensemble de la population active expérimentée en 2021 (12 % en 2016). La proportion de travailleurs et travailleuses autonomes grimpe à 59 % pour

les professions artistiques (53 % en 2016) et se situe à 22 % pour les autres professions culturelles (24 % en 2016). Ainsi, par rapport à 2016, c'est l'effectif des professions artistiques qui a connu la plus forte hausse de la proportion des travailleurs et travailleuses autonomes.

Parmi l'ensemble de la population active expérimentée, 38 % des travailleurs et travailleuses autonomes ont une entreprise constituée légalement. Cette proportion est de 22 % pour les personnes occupant une profession de la culture et baisse à 17 % si on retient seulement les professions artistiques (figure 8 et figure 9).

Figure 8

Répartition de l'effectif des professions de la culture et des communications selon le statut d'emploi, Québec, 2021



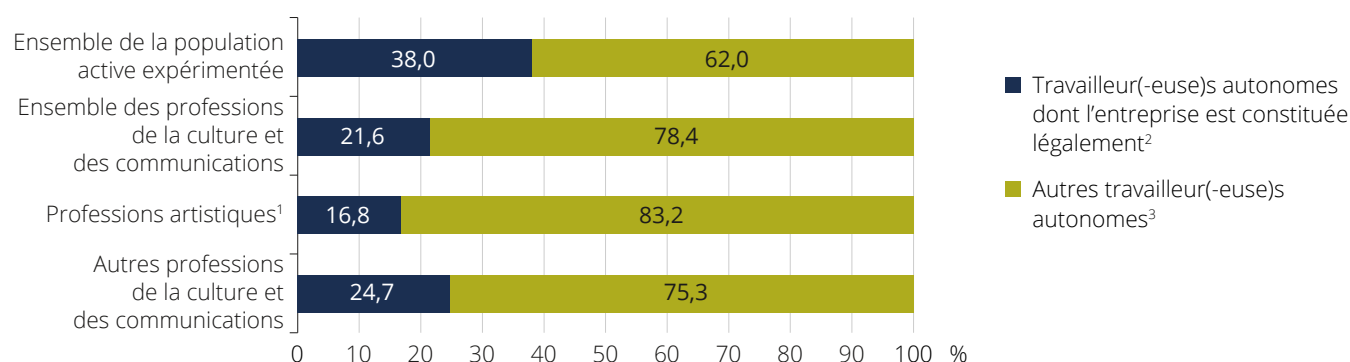
1. Sont comprises les personnes suivantes : artisans/artisanes ; auteurs/auteures, écrivains/écrivaines et rédacteurs/rédactrices (sauf techniques) ; producteurs/productrices, réalisateurs/réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé ; chefs d'orchestre ; compositeurs/compositrices et arrangeurs/arrangeuses ; musiciens/musiciennes et chanteurs/chanteuses ; danseurs/danseuses ; acteurs/actrices ; comédiens/comédiennes et artistes de cirque ; peintres ; sculpteurs/sculpteuses et autres artistes des arts visuels ; autres artistes de spectacle.
2. Sont compris les travailleurs autonomes ayant une entreprise constituée en société, les travailleurs autonomes ayant une entreprise non constituée en société (entreprise individuelle) et les travailleurs familiaux non rémunérés (on compte 350 travailleurs familiaux non rémunérés dans l'ensemble des professions culturelles).

Source : Statistique Canada, totalisation spéciale, données non publiées, Recensement de 2021. Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

Compilation : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec.

Figure 9

Répartition de l'effectif des travailleur(-euse)s autonomes selon le statut de leur entreprise, Québec, 2021



1. Sont comprises les personnes suivantes : artisans/artisanes ; auteurs/auteures, écrivains/écrivaines et rédacteurs/rédactrices (sauf techniques) ; producteurs/productrices, réalisateurs/réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé ; chefs d'orchestre ; compositeurs/compositrices et arrangeurs/arrangeuses ; musiciens/musiciennes et chanteurs/chanteuses ; danseurs/danseuses ; acteurs/actrices ; comédiens/comédiennes et artistes de cirque ; peintres ; sculpteurs/sculpteuses et autres artistes des arts visuels ; autres artistes de spectacle.
2. Sont compris les travailleurs autonomes ayant une entreprise constituée en société.
3. Sont compris les travailleurs autonomes ayant une entreprise non constituée en société (entreprise individuelle) et les travailleurs familiaux non rémunérés (on compte 350 travailleurs familiaux non rémunérés dans l'ensemble des professions culturelles).

Source : Statistique Canada, totalisation spéciale, données non publiées, Recensement de 2021. Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

Compilation : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec.

Transition de la main-d'œuvre des professions culturelles vers d'autres secteurs

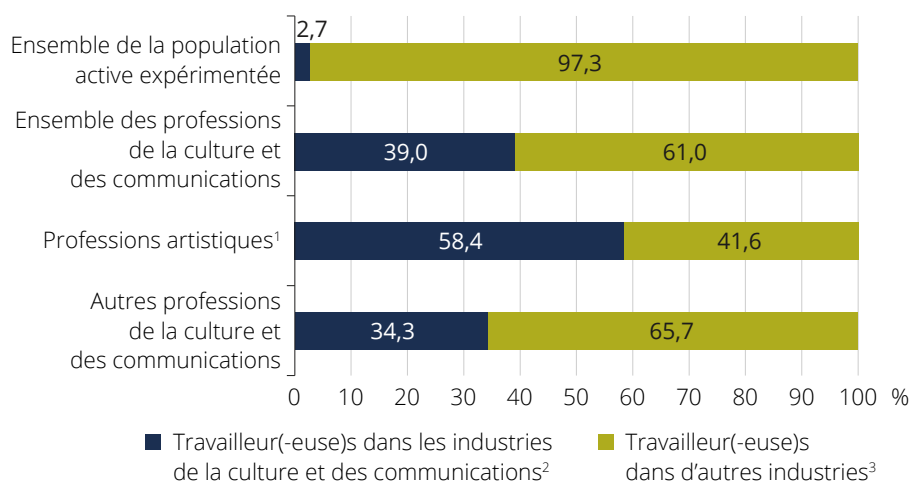
La proportion des artistes travaillant dans une industrie culturelle est passée de 60 % à 58 % et celle des autres personnes qui exercent une profession culturelle de 42 % à 34 %. On observe donc une baisse de 7 points de pourcentage (46 % à 39 %) chez ces dernières dans les industries culturelles entre 2016 et 2021. Par le fait même, dans les autres industries, la proportion des travailleurs et travailleuses de la culture et des communications a augmenté (54 % à 61 %), tout comme les artistes (40 % à 42 %) et les autres personnes qui exercent une profession culturelle (58 % à 66 %) (figure 10). Le détail par industrie culturelle est présenté dans le tableau 5.

Les professions les plus touchées par cette variation négative de l'effectif sont celles liées à l'édition (– 30 %), aux industries de l'enregistrement sonore (– 31 %), aux agents/agentes ainsi qu'aux représentants/représentantes d'artistes (– 58 %) et aux secteurs de la radiodiffusion et de la télédiffusion (– 17 %). On remarque aussi d'énormes pertes dans les professions liées à la télévision payante et spécialisée (– 58 %). On peut facilement envisager comme hypothèse que la percée des géants du Web a pu avoir son effet sur les personnes qui exercent une profession culturelle, et ces grandes variations sont observables en cinq ans seulement.

Au regard des professions artistiques, les compagnies d'art d'interprétation (– 20 %), les diffuseurs/diffuseuses ainsi que les promoteurs/promotrices d'événements (– 26 %), les éditeurs/éditrices (– 34 %) et les établissements du patrimoine (– 75 %) observent de grandes variations à la baisse de leur effectif artistique, alors qu'ils sont à la hausse dans les services spécialisés de design (+ 37,2 %), la publicité et les relations publiques (+ 21 %), les industries du film et de la vidéo (+ 9 %) et les autres services d'information (+ 77 %). Les différentes variations constatées dans les professions culturelles, tant artistiques que les autres, semblent aussi être dans une bonne partie dû à la pandémie de COVID-19.

Figure 10

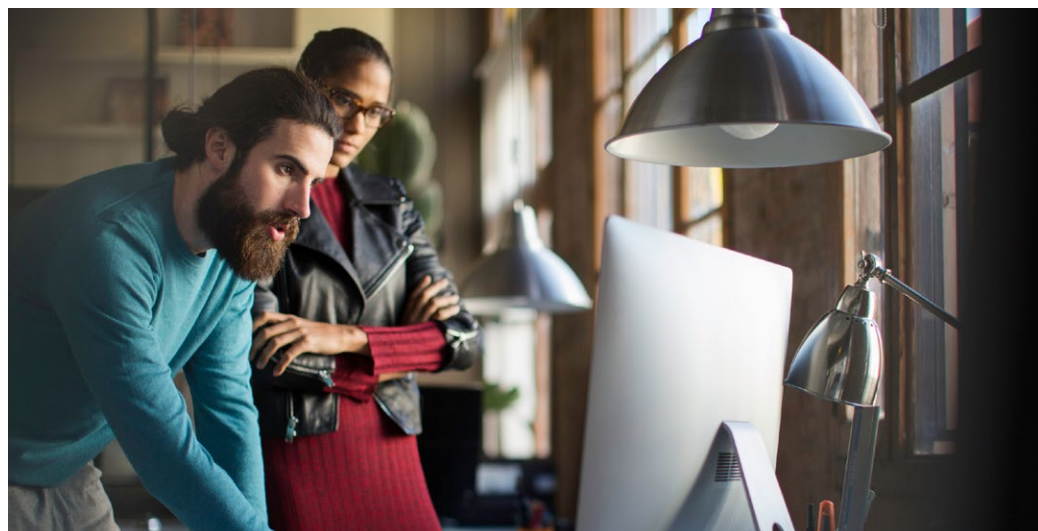
Répartition de l'effectif des professions de la culture et des communications selon le type d'industrie, Québec, 2021



1. Sont comprises les personnes suivantes : artisans/artisanes ; auteurs/auteures, écrivains/écrivaines et rédacteurs/rédactrices (sauf techniques) ; producteurs/productrices, réalisateurs/réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé ; chefs d'orchestre ; compositeurs/compositrices et arrangeurs/arrangeuses ; musiciens/musiciennes et chanteurs/chanteuses ; danseurs/danseuses ; acteurs/actrices ; comédiens/comédiennes et artistes de cirque ; peintres ; sculpteurs/sculpteuses et autres artistes des arts visuels ; autres artistes de spectacle.
2. Les industries de la culture et des communications comprennent les codes SCIAN (2017) suivants : 4513 – Librairies et marchands de journaux ; 5111 – Éditeurs de journaux, de périodiques, de livres et de répertoires ; 5121 – Industries du film et de la vidéo ; 5122 – Industries de l'enregistrement sonore ; 5151 – Radiodiffusion et télédiffusion ; 5152 – Télévision payante et spécialisée ; 5191 – Autres services d'information ; 5414 – Services spécialisés de design ; 5418 – Publicité, relations publiques et services connexes ; 7111 – Compagnies d'arts d'interprétation ; 7113 – Promoteurs (diffuseurs) d'événements artistiques et sportifs et d'événements similaires ; 7114 – Agents et représentants d'artistes, d'athlètes et d'autres personnalités publiques ; 7115 – Artistes, auteurs et interprètes indépendants ; 7121 – Établissements du patrimoine.
3. Toutes les industries qui ne relèvent pas du domaine de la culture et des communications sont comprises.

Source : Statistique Canada, totalisation spéciale, données non publiées, Recensement de 2021.
Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

Compilation : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec.



Tempura / iStock

Tableau 5

Répartition de l'effectif des professions de la culture et des communications selon l'industrie, Québec, 2021¹

	Ensemble des professions de la culture et des communications			Professions artistiques ²			Autres professions de la culture et des communications			Ensemble de la population active expérimentée		
	Variation 2021-2016			Variation 2021-2016 ²			Variation 2021-2016			Variation 2021-2016		
	n	%	%	n	%	%	n	%	%	n	%	%
5418 Publicité, relations publiques et services connexes	8 100	4,7	33,6 [†]	1 020	3,0	21,4 [†]	7 005	5,0	34,1 [†]	21 135	0,5	2,1
5121 Industries du film et de la vidéo	13 570	7,8	24,2 [†]	4 555	13,5	8,5 [†]	8 975	6,4	33,3 [†]	19 285	0,4	11,9 [†]
5414 Services spécialisés de design	10 280	5,9	8,3 [†]	590	1,7	37,2 [†]	9 640	6,9	6,4 [†]	14 105	0,3	6,6 [†]
5151 Radiodiffusion et télédiffusion	6 300	3,6	-16,8 [†]	1 335	3,9	-11,3 [†]	4 875	3,5	-19,6 [†]	9 985	0,2	-15,5 [†]
5111 Éditeurs/éditrices de journaux, de périodiques, de livres et de répertoires	3 810	2,2	-29,7 [†]	365	1,1	-34,2 [†]	3 395	2,4	-30,2 [†]	7 200	0,2	-35,1 [†]
7115 Artistes, auteurs/autrices et interprètes indépendants/interprètes indépendantes	9 475	5,5	2,0	6 915	20,4	-4,3	2 530	1,8	22,5 [†]	11 835	0,3	10,4 [†]
5191 Autres services d'information	5 905	3,4	-11,7 [†]	195*	0,6	77,3	5 650	4,0	-14,0 [†]	8 595	0,2	-15,8 [†]
7111 Compagnies d'arts d'interprétation	5 400	3,1	-12,6 [†]	3 690	10,9	-20,0 [†]	1 590	1,1	1,3	7 695	0,2	-11,8 [†]
7121 Établissements du patrimoine	2 065	1,2	-3,1	50**	0,1	-75,0	1 910	1,4	-1,0	7 910	0,2	-1,2
7113 Promoteurs/promotrices (diffuseurs/diffuseuses) d'événements artistiques et sportifs et d'événements similaires	1 555	0,9	-14,1 [†]	395	1,2	-25,5 [†]	1 070	0,8	-16,1 [†]	5 275	0,1	-25,5 [†]
4513 Librairies et marchands/marchandes de journaux	F	F	F	F	F	F	F	F	F	3 335	0,1	-1,6
5122 Industries de l'enregistrement sonore	830	0,5	-30,8 [†]	360	1,1	-10,0 [†]	410	0,3	-48,8 [†]	1 165	-	-33,4 [†]
7114 Agents/agents et représentants/représentantes d'artistes, d'athlètes et d'autres personnalités publiques	370	0,2	-29,5 [†]	90*	0,3	-52,6 [†]	245	0,2	-26,9 [†]	640	-	-34,7 [†]
5152 Télévision payante et spécialisée	110*	0,1	-57,7 [†] *	F	F	F	F	F	F	160	-	-56,8 [†]
Industries de la culture et des communications	67 845	39,1	0,4	19 795	58,5	-5,1[†]	48 050	34,4	2,8[†]	118 310	2,7	-5,6[†]
Autres industries	105 795	60,9	34,0[†]	14 070	41,5	1,1	91 725	65,6	41,1[†]	4 226 600	97,3	4,9[†]
Total (toutes les industries)	173 640	100,0	18,5[†]	33 865	100,0	-2,6[†]	139 775	100,0	25,1[†]	4 344 910	100,0	4,6[†]

† Indique qu'une différence significative est observée entre les valeurs de 2016 et de 2021 (au seuil de 0,05).

* Estimation statistique d'une précision qui n'est que passable; à interpréter avec prudence.

** Estimation statistique d'une faible précision; donnée fournie à titre indicatif seulement.

F Donnée peu fiable; ne peut être diffusée.

1. Les totaux peuvent différer de la somme des parties à cause de l'arrondissement.

2. Sont comprises les personnes suivantes : artisans/artisanes; auteurs/auteures, écrivains/écrivaines et rédacteurs/rédactrices (sauf techniques); producteurs/productrices, réalisateurs/réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé; chefs d'orchestre; compositeurs/compositrices et arrangeurs/arrangeuses; musiciens/musiciennes et chanteurs/chanteuses; danseurs/danseuses; acteurs/actrices; comédiens/comédiennes et artistes de cirque; peintres; sculpteurs/sculpteures et autres artistes des arts visuels; autres artistes de spectacle.

Source : Statistique Canada, totalisation spéciale, données non publiées, Recensement de 2021. Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

Compilation : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec.

Le travail à temps partiel : plus fréquent chez les artistes que chez les autres travailleurs et travailleuses des professions culturelles

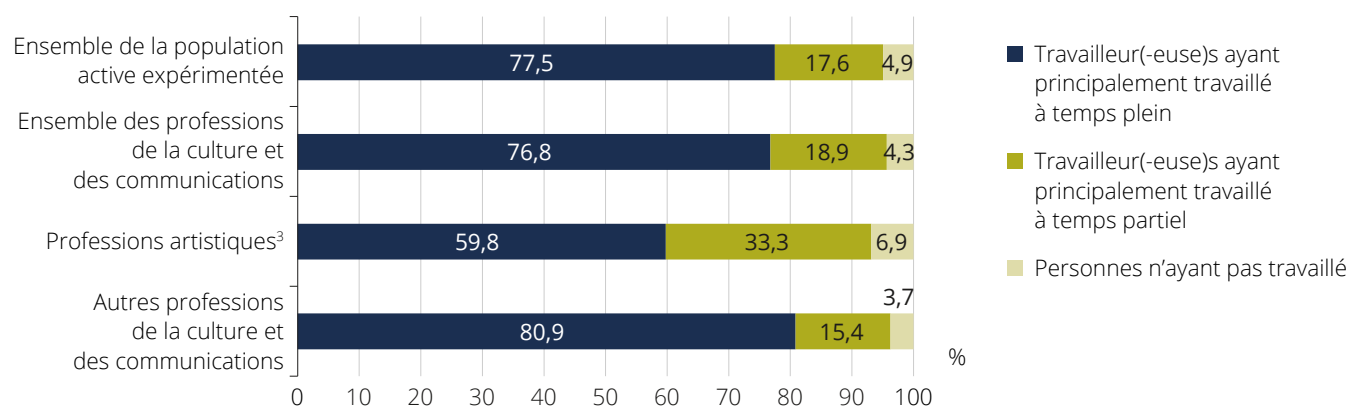
Dans l'ensemble des professions de la culture et des communications, 77 % de l'effectif a principalement œuvré à temps plein (76 % en 2015) et 19 % à temps partiel (22 % en 2015), alors que 4 % n'a pas travaillé (2 % en 2015). Ces résultats sont semblables à ceux de l'ensemble de la population active expérimentée (78 %, 18 % et 5 %). Au sein des professions culturelles, 60 % des artistes (62 % en 2015) ont principalement travaillé à temps plein, contre 81 % pour les personnes exerçant une autre profession culturelle (80 % en 2015), ce qui indique évidemment une plus grande stabilité en emploi chez ces dernières, les artistes travaillant majoritairement de manière autonome et sous contrat. De plus, cette plus faible proportion d'emploi à temps plein a une incidence sur le revenu d'emploi, qui est plus faible pour les professions artistiques (figure 11).



furtseff / Shutterstock

Figure 11

Répartition de l'effectif des professions de la culture et des communications selon le fait d'avoir principalement travaillé à temps plein¹ ou à temps partiel² au cours de l'année, Québec, 2020



1. Le travail à temps plein se définit comme étant un travail exercé 30 heures ou plus par semaine. Pour les personnes qui avaient un emploi à temps partiel pendant une partie de l'année et un emploi à plein temps pendant l'autre partie, c'est l'emploi pour lequel elles ont travaillé le plus grand nombre de semaines au cours de l'année de référence (2020) qui est pris en compte.
2. Le travail à temps partiel se définit comme étant un travail exercé moins de 30 heures par semaine. Pour les personnes qui avaient un emploi à temps partiel pendant une partie de l'année et un emploi à plein temps pendant l'autre partie, c'est l'emploi pour lequel elles ont travaillé le plus grand nombre de semaines au cours de l'année de référence (2020) qui est pris en compte.
3. Sont comprises les personnes suivantes : artisans/artisanes ; auteurs/auteures, écrivains/écrivaines et rédacteurs/rédactrices (sauf techniques) ; producteurs/productrices, réalisateurs/réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé ; chefs d'orchestre ; compositeurs/compositrices et arrangeurs/arrangeuses ; musiciens/musiciennes et chanteurs/chanteuses ; danseurs/danseuses ; acteurs/actrices ; comédiens/comédiennes et artistes de cirque ; peintres ; sculpteurs/sculpteuses et autres artistes des arts visuels ; autres artistes de spectacle.

Source : Statistique Canada, totalisation spéciale, données non publiées, Recensement de 2021. Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

Compilation : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec.

Liens entre le type d'industrie, le statut d'emploi, le type de travail et le revenu d'emploi médian

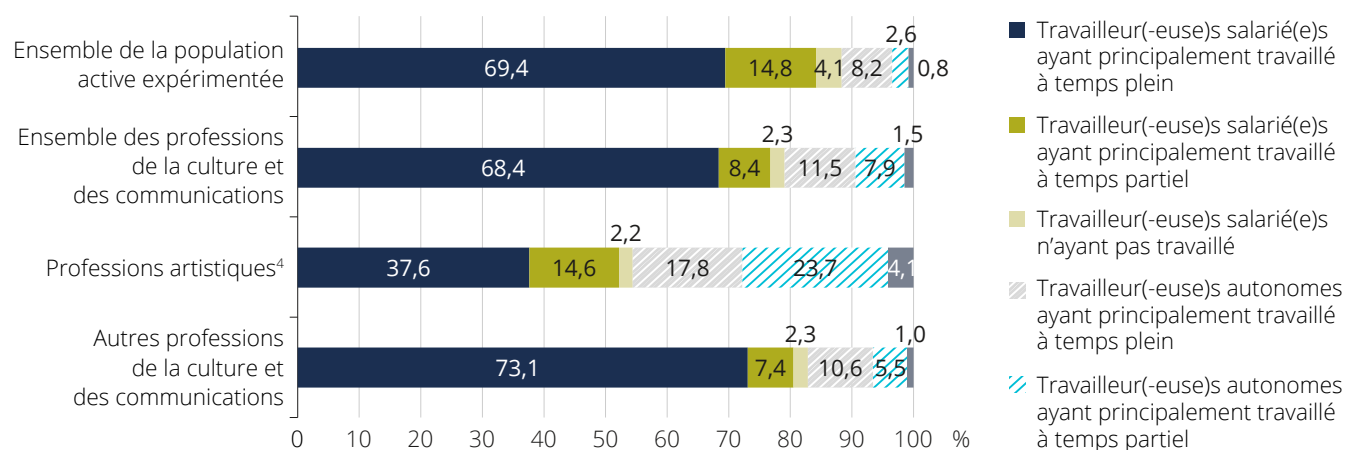
Le portrait des personnes qui exercent une profession culturelle, soit leur répartition selon le statut d'emploi (salarié/autonome) et le travail (temps plein/partiel), n'est pas le même selon qu'elles soient dans des industries culturelles ou non. Les personnes salariées sont en proportion plus nombreuses que les travailleurs et travailleuses autonomes dans les professions culturelles pratiquées hors des industries culturelles. Par exemple, parmi les personnes occupant une profession artistique, 53 % sont salariées (38 % à temps plein) alors que ce pourcentage est de 30 % (26 % à temps plein) dans les industries culturelles (figure 12 et figure 13).

Les travailleurs et travailleuses des professions de la culture et des communications ont eu un revenu d'emploi médian de 42 400 \$ en 2020 (+ 18 % par rapport à 2015). Ce revenu oscille entre 53 600 \$ (+ 12 % par rapport à 2015) pour les personnes salariées travaillant à temps plein et 7 100 \$ (– 27 % par rapport à 2015) pour les travailleurs et travailleuses autonomes travaillant à temps partiel. Pour l'ensemble de la main-d'œuvre au Québec, ces résultats sont de 42 800 \$ (+ 18 % par rapport à 2015), 51 200 \$ (+ 16 % par rapport à 2015) et 8 000 \$ (– 24 % par rapport à 2015). Les artistes ont un revenu d'emploi médian de

28 109 \$ (+ 47 % par rapport à 2015), alors que celui des autres travailleurs et travailleuses des professions culturelles est de 46 195 \$ (+ 16 % par rapport à 2015). Les artistes qui sont des personnes salariées et autonomes ont pour leur part un revenu d'emploi médian de 47 935 \$ (+ 50 % par rapport à 2015) et de 12 029 \$ (– 6 % par rapport à 2015), respectivement. Les autres personnes qui exercent une profession culturelle et qui sont salariées ont un revenu d'emploi médian de 51 138 \$ (+ 16 % par rapport à 2015), alors que celui des travailleurs et travailleuses autonomes est de 21 211 \$ (+ 8 % par rapport à 2015).

Figure 12

Répartition de l'effectif des professions de la culture et des communications selon le statut d'emploi (salarié ou autonome¹) et le travail à temps plein²/partiel³, industries non culturelles, 2020



1. Sont compris les travailleurs autonomes ayant une entreprise non constituée en société, les travailleurs autonomes ayant une entreprise constituée en société ainsi que les travailleurs familiaux non rémunérés (on compte 350 travailleurs familiaux non rémunérés dans l'ensemble des professions culturelles).
2. Le travail à temps plein se définit comme étant un travail exercé 30 heures ou plus par semaine. Pour les personnes qui avaient un emploi à temps partiel pendant une partie de l'année et un emploi à plein temps pendant l'autre partie, c'est l'emploi pour lequel elles ont travaillé le plus grand nombre de semaines au cours de l'année de référence (2020) qui est pris en compte.
3. Le travail à temps partiel se définit comme étant un travail exercé moins de 30 heures par semaine. Pour les personnes qui avaient un emploi à temps partiel pendant une partie de l'année et un emploi à plein temps pendant l'autre partie, c'est l'emploi pour lequel elles ont travaillé le plus grand nombre de semaines au cours de l'année de référence (2020) qui est pris en compte.
4. Sont comprises les personnes suivantes : artisans/artisanes ; auteurs/auteures, écrivains/écrivaines et rédacteurs/rédactrices (sauf techniques) ; producteurs/productrices, réalisateurs/réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé ; chefs d'orchestre ; compositeurs/compositrices et arrangeurs/arrangeuses ; musiciens/musiciennes et chanteurs/chanteuses ; danseurs/danseuses ; acteurs/actrices ; comédiens/comédiennes et artistes de cirque ; peintres ; sculpteurs/sculpteuses et autres artistes des arts visuels ; Autres artistes de spectacle.

Source : Statistique Canada, totalisation spéciale, données non publiées, Recensement de 2021. Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

Compilation : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec.

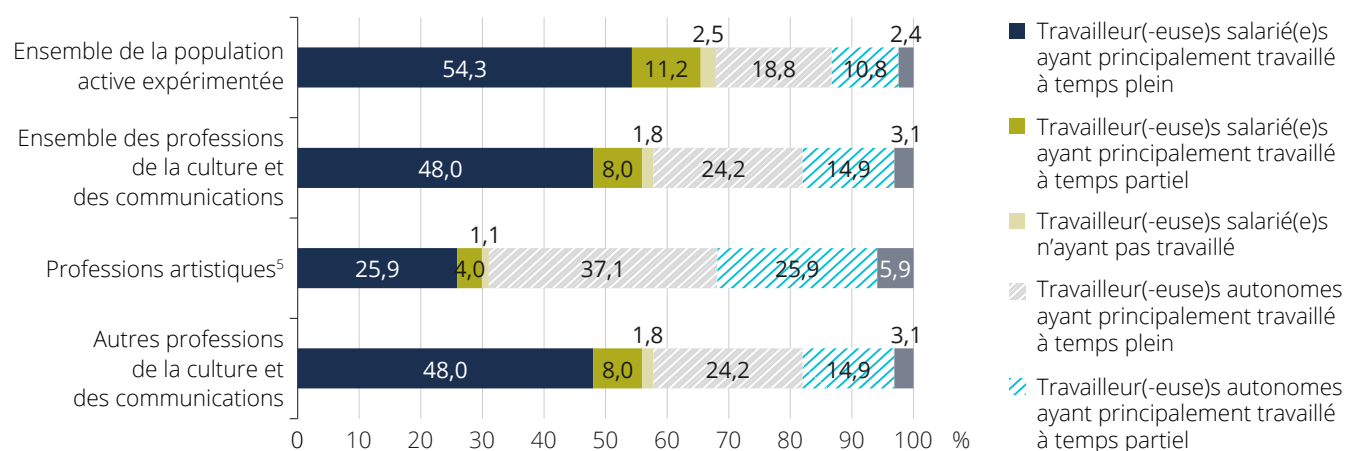
Le revenu d'emploi médian des artistes est inférieur à celui des autres personnes qui exercent une profession culturelle pour toutes les catégories, sauf pour le revenu d'emploi médian des personnes salariées à temps plein. Il est de 57 993 \$ (+ 25 % par rapport à 2015) pour les artistes et de 54 509 \$ (+ 14 % par rapport à 2015) pour les autres travailleurs et travailleuses de la culture et des communications en 2020. Bien que le revenu médian des artistes qui sont des personnes salariées à temps plein soit plus élevé que celui des autres travailleurs et travailleuses de la culture travaillant à temps plein, nous notons aussi que le revenu médian des artistes qui travaillent de façon autonome et salariée à temps partiel se retrouve parmi les plus bas dans les catégories des professions de la culture et des communications (tableau 6).



Rowan Jordan / iStock

Figure 13

Répartition de l'effectif des professions de la culture et des communications selon le statut d'emploi (salarié ou autonome¹) et le travail à temps plein²/partiel³, industries culturelles⁴, 2020



1. Sont compris les travailleurs autonomes ayant une entreprise non constituée en société, les travailleurs autonomes ayant une entreprise constituée en société ainsi que les travailleurs familiaux non rémunérés (on compte 350 travailleurs familiaux non rémunérés dans l'ensemble des professions culturelles).
2. Le travail à temps plein se définit comme étant un travail exercé 30 heures ou plus par semaine. Pour les personnes qui avaient un emploi à temps partiel pendant une partie de l'année et un emploi à plein temps pendant l'autre partie, c'est l'emploi pour lequel elles ont travaillé le plus grand nombre de semaines au cours de l'année de référence (2020) qui est pris en compte.
3. Le travail à temps partiel se définit comme étant un travail exercé moins de 30 heures par semaine. Pour les personnes qui avaient un emploi à temps partiel pendant une partie de l'année et un emploi à plein temps pendant l'autre partie, c'est l'emploi pour lequel elles ont travaillé le plus grand nombre de semaines au cours de l'année de référence (2020) qui est pris en compte.
4. Les industries culturelles comprennent les codes SCIAN (2012) suivants : 4513 – Librairies et marchands de journaux ; 5111 – Éditeurs de journaux, de périodiques, de livres et de répertoires ; 5121 – Industries du film et de la vidéo ; 5122 – Industries de l'enregistrement sonore ; 5151 – Radiodiffusion et télédiffusion ; 5152 – Télévision payante et spécialisée ; 5191 – Autres services d'information ; 5414 – Services spécialisés de design ; 5418 – Publicité, relations publiques et services connexes ; 7111 – Compagnies d'arts d'interprétation ; 7113 – Promoteurs (diffuseurs) d'événements artistiques et sportifs et d'événements similaires ; 7114 – Agents et représentants d'artistes, d'athlètes et d'autres personnalités publiques ; 7115 – Artistes, auteurs et interprètes indépendants ; 7121 – Établissements du patrimoine.
5. Sont comprises les personnes suivantes : artisans/artisanes ; auteurs/auteures, écrivains/écrivaines et rédacteurs/rédactrices (sauf techniques) ; producteurs/productrices, réalisateurs/réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé ; chefs d'orchestre ; compositeurs/compositrices et arrangeurs/arrangeuses ; musiciens/musiciennes et chanteurs/chanteuses ; danseurs/danseuses ; acteurs/actrices ; comédiens/comédiennes et artistes de cirque ; peintres ; sculpteurs/sculptrices et autres artistes des arts visuels ; autres artistes de spectacle.

Source : Statistique Canada, totalisation spéciale, données non publiées, Recensement de 2021. Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

Compilation : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec.

Tableau 6

Part de l'effectif des professions de la culture et des communications ayant un revenu d'emploi et un revenu d'emploi médian, selon le statut d'emploi et le fait d'avoir principalement travaillé à temps plein¹ ou à temps partiel², Québec, 2020^{3,4}

	Ensemble des professions de la culture et des communications			Professions artistiques ⁵			Autres professions de la culture et des communications			Ensemble de la population active expérimentée		
			Variation 2020-2015			Variation 2020-2015 ⁵			Variation 2020-2015			Variation 2020-2015
	Avec revenu	Revenu médian	Revenu médian	Avec revenu	Revenu médian	Revenu médian	Avec revenu	Revenu médian	Revenu médian	Avec revenu	Revenu médian	Revenu médian
	%	\$	%	%	\$	%	%	\$	%	%	\$	%
Travailleur(-euse)s salarié(e)s												
Ayant principalement travaillé à temps plein	98,7	53 600	12,1 [†]	98,2	57 993	24,9 [†]	98,7	54 509	13,6 [†]	98,5	51 200	16,2 [†]
Ayant principalement travaillé à temps partiel	95,8	14 400	4,2	93,5	9 324	-6,8 [†]	96,4	16 043	2,5	96,3	12 500	-0,1 [†]
Total (travailleur[-euse]s salarié[e]s)	98,3	50 000	16,5[†]	97,3	47 935	49,5[†]	98,4	51 138	15,7[†]	98,1	44 400	17,4[†]
Travailleur(-euse)s autonomes⁶												
Ayant principalement travaillé à temps plein	89,7	25 200	14,6 [†]	90,0	19 283	15,6 [†]	89,6	30 922	18,4 [†]	89,0	33 600	31,6 [†]
Ayant principalement travaillé à temps partiel	86,2	7 100	-27,0 [†]	87,5	6 305	-32,2 [†]	85,1	8 394	-17,9 [†]	85,1	8 000	-23,5 [†]
Total (travailleur[-euse]s autonomes)	88,3	15 000	-8,2[†]	88,8	12 029	-6,4[†]	87,9	21 211	8,4[†]	88,0	24 200	18,4[†]
Ensemble des travailleur(-euse)s												
Ayant principalement travaillé à temps plein	96,8	50 000	16,3 [†]	94,3	41 522	34,5 [†]	97,2	51 775	15,5 [†]	97,4	50 000	17,4 [†]
Ayant principalement travaillé à temps partiel	90,4	10 300	-12,3 [†]	89,1	7 294	-23,9 [†]	91,1	12 414	-7,3 [†]	94,5	11 900	-2,9 [†]
Total (tous types de travailleur[-euse]s, tous statuts d'emploi)	95,5	42 400	18,1[†]	92,4	28 109	46,8[†]	96,2	46 195	16,4[†]	96,9	42 800	18,1[†]

† Indique qu'une différence significative est observée entre les valeurs de 2016 et de 2021 (au seuil de 0,05).

- Le travail à temps plein se définit comme étant un travail exercé 30 heures ou plus par semaine. Pour les personnes qui avaient un emploi à temps partiel pendant une partie de l'année et un emploi à plein temps pendant l'autre partie, c'est l'emploi pour lequel elles ont travaillé le plus grand nombre de semaines au cours de l'année de référence (2020) qui est pris en compte.
- Le travail à temps partiel se définit comme étant un travail exercé moins de 30 heures par semaine. Pour les personnes qui avaient un emploi à temps partiel pendant une partie de l'année et un emploi à plein temps pendant l'autre partie, c'est l'emploi pour lequel elles ont travaillé le plus grand nombre de semaines au cours de l'année de référence (2020) qui est pris en compte.
- Les totaux peuvent différer de la somme des parties à cause de l'arrondissement.
- Le revenu des personnes qui n'ont pas travaillé en 2020, mais qui ont quand même déclaré un revenu d'emploi, est exclu du calcul.
- Sont comprises les personnes suivantes : artisans/artisanes ; auteurs/auteures, écrivains/écrivaines et rédacteurs/rédactrices (sauf techniques) ; producteurs/productrices, réalisateurs/réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé ; chefs d'orchestre ; compositeurs/compositrices et arrangeurs/arrangeuses ; musiciens/musiciennes et chanteurs/chanteuses ; danseurs/danseuses ; acteurs/actrices ; comédiens/comédiennes et artistes de cirque ; peintres ; sculpteurs/sculpteuses et autres artistes des arts visuels ; autres artistes de spectacle.
- Sont comprises les personnes qui sont des travailleur(-euse)s autonomes ayant une entreprise non constituée en société, des travailleur(-euse)s autonomes ayant une entreprise constituée en société ainsi que des travailleur(-euse)s familiaux(-ales) non rémunéré(e)s (on compte 350 travailleur[-euse]s familiaux[-ales] non rémunéré[e]s dans l'ensemble des professions culturelles).

Source : Statistique Canada, totalisation spéciale, données non publiées, Recensement de 2021. Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

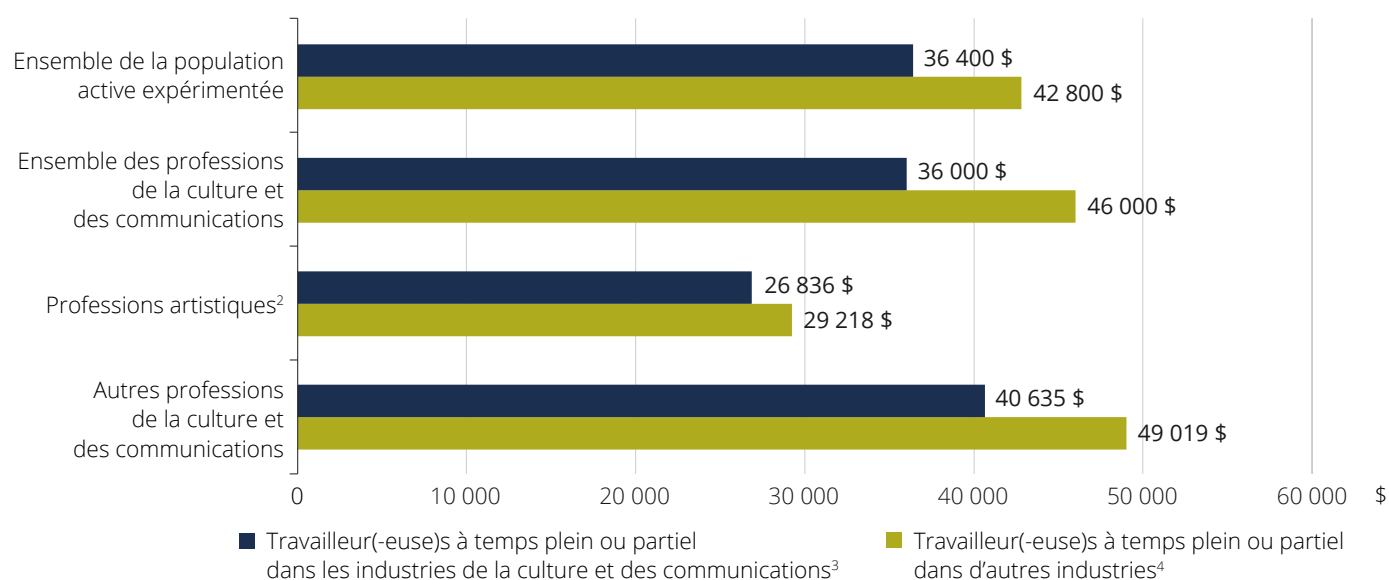
Compilation : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec.

Le revenu d'emploi médian des travailleurs et travailleuses des professions de la culture et des communications dans ces mêmes industries est de 36 000 \$ (32 706 \$ en 2015) alors que dans les autres industries, il est de 46 000 \$ (38 659 \$ en 2015). Pour l'ensemble de la population active expérimentée travaillant dans les industries de la culture et des communications, le revenu médian est de 36 400 \$ (32 858 \$ en 2015). Dans les autres industries, il est de 42 800 \$ (36 330 \$ en 2015) (figure 14).

Parmi les professions de la culture, le revenu d'emploi médian des artistes dans les industries de la culture et des communications est de 26 836 \$ (20 773 \$ en 2015) alors qu'il est de 29 218 \$ dans les autres industries (17 096 \$ en 2015). Le revenu d'emploi médian des travailleurs et travailleuses des autres professions culturelles dans les industries de la culture et des communications est de 40 635 \$ (36 296 \$ en 2015). Dans les autres industries, il est de 49 019 \$ (42 138 \$ en 2015) (figure 14).

Figure 14

Revenu d'emploi médian des travailleurs à temps plein ou partiel¹ selon le type d'industrie, Québec, 2020



1. Le revenu des personnes qui n'ont pas travaillé en 2015, mais qui ont quand même déclaré un revenu d'emploi, est exclu du calcul.
2. Sont compris les Artisans/artisanes ; Auteurs/auteures, écrivains/écrivaines et rédacteurs/rédactrices (sauf techniques) ; Producteurs/productrices, réalisateurs/réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé ; Chefs d'orchestre ; compositeurs/compositrices et arrangeurs/arrangeuses ; Musiciens/musiciennes et chanteurs/chanteuses ; Danseurs/danseuses ; Acteurs/actrices ; comédiens/comédiennes et artistes de cirque ; Peintres ; sculpteurs/sculpteuses et autres artistes des arts visuels ; Autres artistes de spectacle.
3. Les industries de la culture et des communications comprennent les codes SCIAN (2012) suivants : 4513 – Librairies et marchands de journaux ; 5111 – Éditeurs de journaux, de périodiques, de livres et de répertoires ; 5121 – Industries du film et de la vidéo ; 5122 – Industries de l'enregistrement sonore ; 5151 – Radiodiffusion et télédiffusion ; 5152 – Télévision payante et spécialisée ; 5191 – Autres services d'information ; 5414 – Services spécialisés de design ; 5418 – Publicité, relations publiques et services connexes ; 7111 – Compagnies d'arts d'interprétation ; 7113 – Promoteurs (diffuseurs) d'événements artistiques et sportifs et d'événements similaires ; 7114 – Agents et représentants d'artistes, d'athlètes et d'autres personnalités publiques ; 7115 – Artistes, auteurs et interprètes indépendants ; 7121 – Établissements du patrimoine.
4. Toutes les industries qui ne relèvent pas du domaine de la culture et des communications sont comprises.

Source : Statistique Canada, totalisation spéciale, données non publiées, Recensement de 2021. Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

Compilation : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec.

La couverture de l'effectif des professions culturelles par différents régimes de retraite

En 2020, plus du tiers (36 %) de l'ensemble de la population active expérimentée (34 % en 2015) a cotisé à un régime de pension agréé, pour un montant médian de 3 480 \$ (2 965 \$ en 2015). Pour les personnes occupant une profession de la culture et des communications, c'est 24 % (23 % en 2015) avec un montant médian de 3 960 \$ (3 156 \$ en 2015).

Plus de deux personnes sur cinq (43 %) travaillant dans l'ensemble des professions de la culture et des communications (39 % en 2015) ont cotisé à un régime enregistré d'épargne-retraite ou à un régime de pension agréé collectif avec un montant médian de 3 800 \$ (3 001 \$ en 2015). Dans l'ensemble de la population active expérimentée, 38 % ont fait la demande (35 % en 2015) avec un montant médian de 3 400 \$ (2 637 \$ en 2015) (tableau 7).

En ce qui concerne les cotisations au Régime de rentes du Québec ou au Régime de pensions du Canada, 88 % des personnes de l'ensemble de la population active expérimentée (87 % en 2015) y ont cotisé avec un montant médian de 2 360 \$ (1 899 \$ en 2015) et 86 % de la main-d'œuvre de l'ensemble des professions de la culture et des communications (83 % en 2015) a fait de même, pour un montant médian de 2 472 \$ (2 071 \$ en 2015). Pas loin de neuf travailleurs et travailleuses sur dix (88 %) dans l'ensemble de la population active expérimentée (84 % en 2015) ont cotisé à l'assurance-emploi avec un montant médian de 675 \$ (757 \$ en 2015) et 77 % de l'effectif de l'ensemble des professions de la culture et des communications (70 % en 2015) a cotisé à l'assurance-emploi avec un montant médian de 730 \$ (790 \$ en 2015) (tableau 7).

Ensuite, 72 % des artistes (73 % en 2015) ont cotisé au Régime de rentes du Québec ou au Régime de pensions du Canada avec un montant médian de 1 983 \$ (1 547 \$ en 2015), pendant que 89 % des autres travailleurs et travailleuses des professions culturelles (86 % en 2015) y ont cotisé avec un montant



Ageing Better / Unsplash

médian de 2 568 \$ (2 177 \$ en 2015). Plus de la moitié (56 %) des artistes (50 % en 2015) ont cotisé à l'assurance-emploi avec un montant médian de 564 \$ (456 \$ en 2015) et 82 % des autres personnes qui exercent une profession culturelle (76 % en 2015) y ont cotisé avec un montant médian de 761 \$ (836 \$ en 2015) (tableau 7).

Accès et recours à l'assurance-emploi ou à l'assistance sociale par l'effectif des professions culturelles

Assurance-emploi

Au sujet des prestations, 16,2 % des personnes de la population active expérimentée (17 % en 2015) ont reçu des prestations d'assurance-emploi avec un montant médian de 5 480 \$ (5 011 \$ en 2015). Plus d'une personne sur dix (13 %) dans l'ensemble des professions de la culture et des communications en a reçu (13 % en 2015) avec un montant médian de 5 633 \$ (5 221 \$ en 2015).

Chez les artistes, 10,9 % (10 % en 2015) ont reçu des prestations d'assurance-emploi avec un montant médian de 5 382 \$ (4 633 \$ en 2015). Parmi les autres travailleurs et travailleuses des professions culturelles, 14 % en ont reçu (14 % en 2015) avec un montant médian de 5 681 \$ (5 411 \$ en 2015).

Assistance sociale

Un peu plus d'une personne sur 100 (1,3 %) dans l'ensemble de la population active expérimentée (1,7 % en 2015) a reçu des prestations d'assistance sociale d'un montant médian de 6 700 \$ (4 217 \$ en 2015) et 0,8 % des travailleurs et travailleuses de l'ensemble des professions culturelles (1,4 % en 2015) en ont reçu d'un montant médian de 5 838 \$ (5 713 \$ en 2015) (tableau 7).

Au sein de l'ensemble des professions culturelles, 1,6 % des artistes (2,4 % en 2015) ont reçu des prestations d'assistance sociale avec un montant médian de 7 967 \$ (5 886 \$ en 2015). Moins de 1 % des autres travailleurs et travailleuses des professions culturelles (1,1 % en 2015) en ont reçu avec un montant médian de 4 554 \$ (5 342 \$ en 2015) (tableau 7).

Tableau 7

Part de l'effectif des professions de la culture et des communications ayant demandé des déductions pour des cotisations faites à différents régimes de retraite, ayant cotisé au Régime de rentes du Québec ou au Régime de pensions du Canada et à l'assurance-emploi, ou ayant reçu des prestations de différents programmes, et montants médians des déductions, cotisations et prestations, Québec, 2020¹

	Ensemble des professions de la culture et des communications				Professions artistiques ²				Autres professions de la culture et des communications				Ensemble de la population active expérimentée			
			Variation 2020-2015				Variation 2020-2015				Variation 2020-2015				Variation 2020-2015	
	Avec montant	Montant médian	Montant médian		Avec montant	Montant médian	Montant médian		Avec montant	Montant médian	Montant médian		Avec montant	Montant médian	Montant médian	
	n	%	\$	%	n	%	\$	%	n	%	\$	%	n	%	\$	%
Déductions																
A demandé une déduction pour des cotisations faites à un régime de pension agréé (RPA)	41 785	24,1	3 960	25,5 [†]	4 460	13,2	2 639	46,0 [†]	37 325	26,7	4 335	30,1 [†]	1 545 865	35,6	3 480	17,4 [†]
A demandé une déduction pour des cotisations faites à un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) ou à un régime de pension agréé collectif (RPAC)	75 040	43,2	3 800	26,6 [†]	12 485	36,9	3 940	18,4 [†]	62 555	44,8	3 356	12,1 [†]	1 640 290	37,8	3 400	13,8 [†]
Cotisations																
A cotisé au Régime de rentes du Québec (RRQ) ou au Régime de pensions du Canada (RPC)	149 360	86,0	2 480	19,7 [†]	24 510	72,4	1 983	28,2 [†]	124 850	89,3	2 568	18,0 [†]	3 836 730	88,3	2 360	24,3 [†]
A cotisé à l'assurance-emploi (AE)	133 210	76,7	730	-7,6 [†]	18 880	55,8	564	23,8 [†]	114 330	81,8	761	-9,0 [†]	3 803 450	87,5	675	-10,8
Prestations																
A reçu des prestations d'assurance-emploi (AE)	23 290	13,4	5 600	7,3 [†]	3 705	10,9	5 382	16,2 [†]	19 585	14,0	5 681	5,0 [†]	703 765	16,2	5 480	9,4 [†]
A reçu des prestations d'assistance sociale (AS)	1 435	0,8	7 550	32,2 [†]	540	1,6	7 967	35,3 [†]	895	0,6	4 554	-14,7 [†]	56 070	1,3	6 700	58,9 [†]
Effectif total	173 640	100,0	...		33 865	100,0	...		139 775	100,0	...		4 344 910	100,0	...	

[†] Indique qu'une différence significative est observée entre les valeurs de 2016 et de 2021 (au seuil de 0,05).

1. Les totaux peuvent différer de la somme des parties à cause de l'arrondissement.

2. Sont comprises les personnes suivantes : artisans/artisanes ; auteurs/auteures, écrivains/écrivaines et rédacteurs/rédactrices (sauf techniques) ; producteurs/productrices, réalisateurs/réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé ; chefs d'orchestre ; compositeurs/compositrices et arrangeurs/arrangeuses ; musiciens/musiciennes et chanteurs/chanteuses ; danseurs/danseuses ; acteurs/actrices ; comédiens/comédiennes et artistes de cirque ; peintres ; sculpteurs/sculpteuses et autres artistes des arts visuels ; autres artistes de spectacle

Source : Statistique Canada, totalisation spéciale, données non publiées, Recensement de 2021. Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

Compilation : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec.

Conclusion

Les conditions socioéconomiques des artistes et des autres personnes qui exercent une profession culturelle peuvent être influencées par plusieurs facteurs tels que le type d'industrie (culturelle ou autre), le travail (temps plein ou temps partiel), le statut d'emploi (salarié ou autonome) et la situation de la personne dans le ménage (mariée ou autre). En analysant les données du Recensement de 2021 par rapport à celles du Recensement de 2016, il est possible de constater une amélioration des conditions socioéconomiques pour l'ensemble de la main-d'œuvre. On observe aussi que le fait d'occuper un emploi dans les industries culturelles, d'être travailleur ou travailleuse autonome ou d'être une personne vivant seule dans un ménage favorise un revenu d'emploi médian plus faible que le fait de

travailler dans une industrie non culturelle, d'être une personne salariée ou d'être une personne en couple (mariée ou en union libre). Étant donné que les artistes sont davantage des travailleurs et travailleuses autonomes qui travaillent davantage dans les industries de la culture et des communications et sont célibataires dans une plus forte proportion que les autres personnes qui exercent une profession culturelle, force est de constater que les conditions socioéconomiques entre les artistes et les autres travailleurs et travailleuses des professions culturelles ne sont pas similaires.

En outre, en ce qui concerne les cotisations faites à un régime de pension agréé, un régime enregistré d'épargne-retraite ou un régime de pension agréé collectif, nous

remarquons que les artistes en font moins que les autres travailleurs et travailleuses des professions culturelles. Comme les artistes ne cotisent pas autant au Régime de rentes du Québec, au Régime de pensions du Canada ou à l'assurance-emploi, ils et elles reçoivent moins de prestations d'assurance-emploi. Il est possible que les conditions d'emploi propre à chaque groupe de travailleurs et travailleuses soient à l'origine de ces différences. Les artistes ont aussi reçu plus de prestations d'assistance sociale que les autres personnes qui exercent une profession culturelle. Il sera intéressant de pouvoir constater l'évolution de la situation lors du prochain recensement pour ces groupes.

Notes méthodologiques

Ce bulletin s'intéresse à toutes les personnes qui exercent une profession de la culture ou des communications, peu importe si elles sont à l'emploi de l'industrie culturelle ou non. Certains tableaux ou figures permettent d'ailleurs de comparer la situation des travailleurs et travailleuses des professions de la culture et des communications qui évoluent dans une industrie culturelle avec la situation des personnes qui travaillent dans une industrie non culturelle. Dans les tableaux et figures, lorsque le coefficient de variation (CV) des estimations est supérieur à 15 %, mais inférieur ou égal à 25 %, nous inscrivons un astérisque (*). Cela indique que leur précision est passable et que nous devons interpréter les estimations avec prudence. Si le CV est supérieur à 25 %, nous inscrivons un double astérisque (**). Cela indique que leur précision est faible et que les estimations sont affichées à titre indicatif seulement. Quand la lettre « F » est affichée, cela signifie que

la donnée est peu fiable et ne peut être diffusée. Finalement, lorsque le CV des estimations est inférieur ou égal à 15 %, les estimations sont assez précises pour être affichées sans symbole.

En ce qui concerne les tableaux et figures présentant des analyses bivariées, lorsqu'un résultat global significatif (selon le test de Wald) est perçu, un symbole est ajouté pour montrer qu'une différence significative est observée entre les valeurs de deux périodes différentes (†) ou que tous les groupes se distinguent significativement les uns des autres (‡) (au seuil de 0,05). Deux proportions semblant différentes peuvent ne pas l'être d'un point de vue statistique. Par exemple, lorsque l'estimation repose sur des données se rattachant à un petit nombre d'individus. Soit il n'y a pas de différence statistiquement significative, soit l'enquête ne permet pas de détecter de différence entre ces proportions.

Définitions

« Professions de la culture et des communications » ou « professions culturelles »

Ensemble constitué de 38 professions choisies par l'Observatoire dans la Classification nationale des professions (CNP) 2021¹ à titre de professions qui peuvent être considérées, étant donné leur description, comme appartenant au vaste secteur de la culture et des communications. Ces 38 professions sont réparties en deux catégories : 9 sont des professions artistiques et les 29 autres sont appelées, pour les besoins du présent bulletin, des professions culturelles « non artistiques ». La liste exhaustive des professions de la culture et des communications est présentée au tableau 1.

Suite à la page 24

1. STATISTIQUE CANADA, *Introduction à la Classification nationale des professions (CNP) 2021 version 1.0*, [En ligne]. [\[www.statcan.gc.ca/fr/sujets/norme/cnp/2021/introductionV1\]](https://www.statcan.gc.ca/fr/sujets/norme/cnp/2021/introductionV1) (Consulté le 25 juin 2024).

« Artistes » ou « travailleurs et travailleuses des professions artistiques »

Il s'agit des personnes ayant exercé l'une ou l'autre des neuf professions de la Classification nationale des professions (CNP) 2021 définies au tableau 1 sous « professions artistiques », au cours de la semaine s'échelonnant du dimanche 2 mai au samedi 8 mai 2021 (la semaine de référence du recensement établie par Statistique Canada). Cela comprend les personnes suivantes : 1) artisans/artisanes ; 2) auteurs/auteures, écrivains/écrivaines et rédacteurs/rédactrices (sauf techniques) ; 3) producteurs/productrices, réalisateurs/réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé ; 4) chefs d'orchestre, compositeurs/compositrices et arrangeurs/arrangeuses ; 5) musiciens/musiciennes et chanteurs/chanteuses ; 6) danseurs/danseuses ; 7) acteurs/actrices et comédiens/comédiennes et artistes de cirques ; 8) peintres, sculpteurs/sculpteuses et autres artistes des arts visuels ; 9) autres artistes de spectacle.

« Autres travailleurs et travailleuses des professions culturelles »

Il s'agit des personnes ayant exercé pendant la semaine de référence du recensement l'une ou l'autre des 29 autres professions énoncées au tableau 1. Elles sont considérées comme des travailleurs et travailleuses des professions culturelles selon leur description dans la CNP 2021, mais elles ne sont pas des artistes.

« Population active expérimentée »

Ensemble des personnes de 15 ans et plus qui ont occupé un emploi salarié ou travaillé à leur compte et ont au moins un an d'expérience de travail au cours de la semaine s'échelonnant du dimanche 2 mai au samedi 8 mai 2021,

soit la semaine de référence du recensement. Dans le cas des personnes qui n'ont pas travaillé pendant cette semaine-là, mais qui ont travaillé à un moment quelconque à partir du 1^{er} janvier 2020, les données portent sur l'emploi occupé le plus longtemps à compter de cette date.

« Industries de la culture et des communications » ou « industries culturelles »

Ensemble constitué de 14 industries choisies par l'Observatoire dans le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) version 2017² et qui, étant donné la nature de leurs activités, peuvent être considérées comme appartenant au secteur de la culture et des communications. La liste exhaustive de ces industries est présentée au tableau 5.

Sources et limites des données

Les statistiques présentées dans ce bulletin proviennent d'une totalisation spéciale réalisée par Statistique Canada pour le compte de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), à partir des données du Recensement de 2021. Ces statistiques peuvent différer légèrement d'un tableau à l'autre, et de celles figurant dans le bulletin [Optique culture n° 93 – Les professions de la culture et des communications au Québec en 2021](#) ou de celles diffusées par Statistique Canada. Ces différences s'expliquent en très grande partie par la méthode d'arrondissement aléatoire utilisée par Statistique Canada.

Cette méthode d'arrondissement a des effets particuliers pour les totalisations qui ne sont pas effectuées par Statistique Canada. Dans le présent bulletin,

il existe de tels problèmes pour les totalisations concernant les artistes et les autres personnes qui exercent une profession culturelle de même que pour les totalisations effectuées par type d'industrie et par groupe de professions inexistant dans la Classification nationale des professions. C'est ce qui explique que dans plusieurs tableaux, la valeur affichée dans la colonne ou la ligne de total ne correspond pas exactement à la somme obtenue par l'addition des valeurs qui correspondent à chacune des sous-catégories de travailleurs et travailleuses. Par ailleurs, les totaux présentés pour certains groupes de profession peuvent varier légèrement d'un tableau à l'autre ou différer des totaux présentés dans le bulletin [Optique culture n° 93](#), puisque les données du présent bulletin sont extraites de six totalisations spéciales distinctes réalisées pour l'ISQ par Statistique Canada.

Dans son interprétation des résultats, le lectorat doit par ailleurs tenir compte du fait que les données sur le revenu d'emploi concernent le revenu de la personne au cours de l'année 2020. La profession, quant à elle, correspond à l'emploi occupé par la personne au moment de la « semaine de référence³ » en 2021. Le revenu d'emploi n'est donc pas nécessairement entièrement généré par la profession ayant été attribuée à la personne aux fins du recensement. La même mise en garde s'applique au revenu individuel, au revenu du ménage et à l'exercice d'un emploi principalement à temps plein ou à temps partiel, puisque ces variables ont toutes 2020 comme année de référence.

2. Afin de traiter les données du Recensement de 2021, Statistique Canada a eu recours au Système de classifications des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) 2017. La liste des industries culturelles prise en compte par l'Observatoire est disponible à l'adresse suivante : www23.statcan.gc.ca/imdb/p3VD_f.pl?Function=getVD&TVD=1181553.

3. Soit du dimanche 2 mai au samedi 8 mai 2021. Dans le cas des personnes qui n'ont pas travaillé pendant cette semaine-là, mais qui ont travaillé à un moment quelconque à partir du 1^{er} janvier 2020, les données portent sur l'emploi occupé le plus longtemps à compter de cette date.

Dans la collection *Optique culture*

Derniers numéros

n° 100	Les dépenses en culture des municipalités en 2022	Mars 2025
n° 99	Les bibliothèques publiques québécoises en 2022	Décembre 2024
n° 98	La fréquentation des cinémas en 2023	Septembre 2024
n° 97	Les ventes de livres en 2021, 2022 et 2023	Août 2024
n° 96	La fréquentation des arts de la scène au Québec en 2022	Juillet 2024
n° 95	La consommation d'enregistrements musicaux au Québec en 2023	Juin 2024
n° 94	Les dépenses en culture de l'administration publique québécoise en 2021-2022	Mars 2024
n° 93	Les professions de la culture et des communications au Québec en 2021	Février 2024
n° 92	La consommation d'enregistrements musicaux au Québec en 2022	Octobre 2023

Signes conventionnels

%	Pour cent ou pourcentage
n	Nombre
...	N'ayant pas lieu de figurer
F	Donnée peu fiable, ne peut être diffusée

Notice bibliographique suggérée

LUBIN, Marc-Andy (2025). « Les conditions socioéconomiques des artistes et des autres travailleurs et travailleuses des professions culturelles au Québec en 2021 », *Optique culture*, [En ligne], n° 101, avril 2025, Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, p. 1-25. [statistique.quebec.ca/fr/fichier/conditions-socioeconomiques-artistes-professions-culturelles-2021.pdf]

Ce bulletin a été réalisé à l'Institut de la statistique du Québec par :

Marc-Andy Lubin

Avec la collaboration de :

Jimmy Quirion, technicien

Bertrand Perron, directeur par intérim

Observatoire de la culture et des communications du Québec de l'Institut de la statistique du Québec

Révision linguistique et édition :

Direction de la diffusion et des communications

Pour plus de renseignements :

Centre d'information et de documentation
Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 5T4

Téléphone :

418 691-2401

1 800 463-4090 (Canada et États-Unis)

Courriel : [cid@stat.gouv.qc.ca](mailto:cjd@stat.gouv.qc.ca)

Site Web : statistique.quebec.ca

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

2^e trimestre 2025

ISSN 1925-4202 (en ligne)

© Gouvernement du Québec

Institut de la statistique du Québec, 2011

Toute reproduction autre qu'à des fins de consultation personnelle est interdite sans l'autorisation du gouvernement du Québec. statistique.quebec.ca/fr/institut/nous-joindre/droits-auteur-permission-reproduction